



**Département des forêts**

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

**EVALUATION DES RESSOURCES  
FORESTIÈRES MONDIALES 2010**

**RAPPORT NATIONAL**

**CAMEROUN**

FRA2010/035

Rome, 2010



## Préambule

Les forêts gérées durablement ont de nombreuses fonctions socioéconomiques et environnementales particulièrement importantes à l'échelle mondiale, nationale et locale; elles jouent également un rôle crucial dans le développement durable. La possibilité de pouvoir disposer d'information fiable et à jour sur l'état des ressources forestières – non seulement par rapport à la superficie forestière et son changement mais aussi par rapport à des variables telles que le matériel sur pied, les produits forestiers ligneux ou non ligneux, le carbone, les aires protégées, l'utilisation des forêts à des fins récréatives ou à d'autres fins, la diversité biologique et la contribution des forêts aux économies nationales – est essentielle pour les processus de décision des politiques et des programmes forestiers ainsi que du développement durable, et ce à tous les niveaux.

À la demande de ses États membres, la FAO suit régulièrement l'évolution des forêts du monde, ainsi que leur gestion et utilisation, par le biais de son Programme d'évaluation des ressources forestières. L'Évaluation des ressources forestières mondiales 2010 (FRA 2010) a été demandée par le Comité des forêts de la FAO en 2007. Elle sera basée sur un processus exhaustif d'établissement de rapports nationaux et sera complétée par une enquête mondiale par télédétection. L'évaluation portera sur les sept éléments thématiques de la gestion durable des forêts comprenant des variables relatives aux cadres politiques, juridique et institutionnel. FRA 2010 entend également contribuer au suivi de la réalisation des Objectifs d'ensemble relatifs au Forum des Nations Unies sur les forêts et de l'Objectif de biodiversité de 2010 de la Convention sur la diversité biologique. La publication des résultats est prévue pour 2010.

Le Programme d'évaluation des ressources forestières est coordonné par le Département des forêts au siège de la FAO à Rome. La personne de référence est:

Mette Løyche Wilkie  
Forestier principal  
FAO Département des forêts  
Viale delle Terme di Caracalla  
Rome 00153, Italie

Courriel: [Mette.LoycheWilkie@fao.org](mailto:Mette.LoycheWilkie@fao.org)

Les lecteurs peuvent également écrire à: [fra@fao.org](mailto:fra@fao.org)

Pour plus d'informations sur l'Évaluation des ressources forestières mondiales, veuillez consulter: [www.fao.org/forestry/fra](http://www.fao.org/forestry/fra)

### CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ

La collection de Documents de travail de l'Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA) vise à refléter les activités et les progrès du Programme de FRA de la FAO. Les documents de travail ne sont pas des sources d'information faisant autorité – ils ne traduisent pas la position officielle de la FAO et ne devraient pas servir à des fins officielles. Veuillez consulter le site web des forêts de la FAO ([www.fao.org/forestry/fr](http://www.fao.org/forestry/fr)) pour avoir accès à des informations officielles.

La collection de Documents de travail de FRA est une tribune importante pour la diffusion rapide d'informations sur le programme de FRA. Pour signaler d'éventuelles erreurs dans les documents de travail ou fournir des commentaires pour en améliorer la qualité, les lecteurs sont priés d'écrire à [fra@fao.org](mailto:fra@fao.org).

## Table des matières

INTRODUCTION.....	5
1 TABLEAU T 1 – ÉTENDUE DES FORETS ET DES AUTRES TERRES BOISEES .....	6
2 TABLEAU T2 – REGIME DE PROPRIETE ET DROITS DE GESTION DES FORETS.....	13
3 TABLEAU T3 – DESIGNATION ET GESTION DES FORETS .....	20
4 TABLEAU T4 – CARACTERISTIQUES DES FORETS.....	30
5. TABLEAU T5 – ÉTABLISSEMENT DES FORETS ET REBOISEMENT .....	36
6. TABLEAU T6 – MATERIEL SUR PIED.....	37
7. TABLEAU T7 – BIOMASSE.....	42
8. TABLEAU T8 – STOCK DE CARBONE .....	45
9. TABLEAU T9 – INCENDIES DE FORET .....	48
10. TABLEAU T10 – AUTRES PERTURBATIONS INFLUENÇANT LA SANTE ET VITALITE DES FORETS.....	52
11. TABLEAU T11 – EXTRACTION DE BOIS ET VALEUR DU BOIS EXTRAIT .....	56
12. TABLEAU T12 – EXTRACTION DE PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX ET VALEUR DES PFNL EXTRAITS .....	60
13. TABLEAU T13 – EMPLOI.....	64
14. TABLEAU T14 – CADRE POLITIQUE ET JURIDIQUE.....	66
15. TABLEAU T15 – CADRE INSTITUTIONNEL .....	68
16. TABLEAU T16 – FORMATION ET RECHERCHE.....	70
17. TABLEAU T17 – RECOUVREMENT DES RECETTES PUBLIQUES ET DEPENSES .....	72

## Rédaction du rapport et personne de référence

Le présent rapport a été rédigé par:

<b>Nom (NOM DE FAMILLE, Prénom)</b>	<b>Institution / adresse</b>	<b>Courrier électronique</b>	<b>Télécopie</b>	<b>Tableaux</b>
Jean Claude NDO NKOUMOU	Ministère des Forêts et de la Faune	ndojc@yahoo.fr	//	//
Laurent Cyrille Martin NKIE	Ministère des Forêts et de la Faune	Nkie.martin@voila.fr	//	//

## Introduction

Le Programme d'Évaluation des Ressources Forestières Mondiales, mis en place par la FAO, vise l'estimation et la production régulières des informations sur l'état et la gestion des forêts mondiales. Ce Programme s'inscrit dans le cadre d'un processus qui connaît la participation de tous les pays membres de la FAO. L'intérêt de ce processus d'évaluation est de mettre à la disposition des décideurs, des données de base actualisées et susceptibles d'orienter la définition des stratégies de gestion pertinentes.

La mise en œuvre du programme d'évaluation des ressources forestières mondiales est effective depuis 1946. Elle porte sur les publications successives et séquentielles des informations permettant d'améliorer les connaissances sur l'étendue, la structure, les menaces, la gestion et l'évolution des forêts. Pour y parvenir, la FAO travaille en étroite collaboration avec chaque pays membre qui assure la collecte des données dans leurs territoires, sur la base d'une méthodologie harmonisée en vue de produire un rapport national sur la situation de ses forêts.

Pour ce qui est du Cameroun, la méthodologie mise en œuvre par les responsables évoqués plus haut, a consisté d'une part l'exploitation du rapport national du Cameroun FRA 2005, du rapport de l'inventaire national du Cameroun 2005, des documents administratifs, des résultats des initiatives nationales et sous-régionales en matière de gestion des forêts, et d'autre part de la collecte des données de terrain auprès des services déconcentrés des Ministères intervenant dans le monde rural (Forêt, Environnement, Agriculture, et Elevage).

Le présent rapport qui porte essentiellement l'actualisation du document de FRA 2005 du Cameroun, résulte de la synthèse des travaux d'exploitation des documents et de la collecte/analyse des données de terrain.

Toutefois, la présente édition a été partiellement mise à jour en raison d'une insuffisance et d'une incohérence notamment des données des services centraux et des services déconcentrés. En effet, l'établissement de ce rapport national a suivi le canevas recommandé par la FAO. Il s'agit d'un ensemble constitué de 25 (vingt cinq) tableaux regroupés en 17 parties portant sur l'étendue et les éléments de gestion des forêts, les produits forestiers, les ressources humaines et financières, les aspects institutionnels, législatifs et réglementaires. Certains tableaux n'ont pas été remplis pour des raisons évoquées plus haut.

# 1 Tableau T 1 – Étendue des forêts et des autres terres boisées

## 1.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Forêt	Terres occupant une superficie de plus de 0,5 hectares avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à cinq mètres et un couvert arboré de plus de dix pour cent, ou avec des arbres capables d'atteindre ces seuils <i>in situ</i> . Sont exclues les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante.
Autres terres boisées (ATB)	Terres n'entrant pas dans la catégorie «forêt», couvrant une superficie de plus de 0,5 hectares avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à cinq mètres et un couvert arboré de cinq-dix pour cent, ou des arbres capables d'atteindre ces seuils <i>in situ</i> , ou un couvert mixte d'arbustes, arbrisseaux et d'arbres supérieur à dix pour cent. Sont exclues les terres à vocation agricole ou urbaine prédominante.
Autres terres	Toute terre n'entrant pas dans la catégorie «forêt» ou «autres terres boisées».
Autres terres dotées de couvert d'arbres (sous-catégorie de «autres terres»)	Terres entrant dans la catégorie «autres terres», couvrant une superficie supérieure à 0,5 hectares avec un couvert arboré de plus de dix pour cent d'arbres pouvant atteindre une hauteur de cinq mètres à maturité.
Eaux intérieures	Les eaux intérieures comprennent généralement les grands fleuves, lacs et réservoirs.

## 1.2 Données nationales

### 1.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Rapport principal. Evaluation des ressources forestières mondiales 2000. Forestry Paper 140 FAO. 2001	M	Changement du couvert forestier	2000	Source secondaire d'où a été déduit le changement du couvert forestier
Evaluation des ressources forestières du Cameroun, FAO.2004	E	-Forêt -Autres terres boisées -Changement du couvert forestier	2004	Cette évaluation donne des informations ayant résulté de l'inventaire forestier national réalisé dans le cadre d'un projet d'évaluation des forêts nationales de 2003 à 2004. Il s'agit d'une source fiable ayant connu une publication de la FAO en 2005.

### 1.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Forêt dense humide sempervirente	Elle désigne les forêts denses humides sempervirentes (dont les arbres conservent tout le feuillage toute l'année) primaires et secondaires jeunes et adultes.
Forêt dense humide semi décidue	Elle désigne les forêts denses semi décidues (dont les arbres conservent partiellement le feuillage à un certain moment de l'année) secondaires jeunes et adultes. Elle désigne aussi les forêts décidues (dont les arbres perdent tout le feuillage à un certain moment de l'année) primaires.
Forêt décidue	Elle désigne les forêts décidues (dont les arbres perdent tout le feuillage à un certain moment de l'année) secondaires jeunes et adultes.
Forêt de galerie	Elle désigne les forêts galerie (situées le long des cours d'eau) primaires et secondaires jeunes et adultes.
Forêt marécageuse	Elle désigne les forêts situées dans les zones marécageuses
Autres forêts naturelles	Elle désigne les forêts de mangrove et les forêts naturelles non feuillues (bambous, palmiers, et raphiales).
Plantations	Elle désigne : -Les plantations forestières jeunes de feuillus et de conifères ; -Les plantations forestières matures de feuillus et de conifères ouvertes (couvert 10-<40%) ; - Les plantations forestières matures de feuillus et de conifères moyennement fermées (couvert 40-<70%) ; - Les plantations forestières matures de feuillus et de conifères fermées (couvert > ou = 70%)
Formations arbustives	Elle désigne les formations constituées d'arbustes.
Jachères	Elle désigne les zones ayant connues les pratiques agricoles récentes.
Savane arborée	Elle désigne les savanes arborées de couvert 5-<10%.
Sol dénudé	Elle désigne les zones sans végétation même herbacée.
Végétation herbeuse	Elle désigne des zones de végétations herbacées.
Terrains marécageux	Elle désigne marécages sans végétation arborée.
Cultures annuelles	Elle désigne des zones de pratiques agricoles annuelles.
Cultures pérennes	Elle désigne des zones de pratiques agricoles pluriannuelles.
Pâturage	Elle désigne les zones de pâturage des animaux.
Terrains bâtis	Elle désigne des terrains contenant des habitations en zones urbaines et rurales
Eaux continentales	Elle désigne tous les cours d'eau continentaux.

### 1.2.3 Données de base

Les données de base fournies ici s'inspirent des résultats de l'évaluation des ressources forestières nationales du Cameroun réalisée en 2003-2004 par l'Unité Technique du Projet d'Inventaire Forestier National en collaboration avec la FAO. Les résultats de cet inventaire ont donné les informations suivantes :

Classes nationales 2004	Superficie (1 000ha)
Forêt dense humide sempervirente	11 389,468
Forêt dense humide semi décidue	5 935,155
Forêt décidue	361,236

Forêt de galerie	1 706,372
Forêt marécageuse	1 779,649
Autres forêts naturelles	57,963
Plantations	6,631
Formations arbustives	3 482,524
Jachères	2 088,803
Savane arborée	9 232,433
Sol dénudé	92,8
Végétation herbeuse	1 944,742
Terrains marécageux	1 158,866
Cultures annuelles	5 105,665
Cultures pérennes	1 238,249
Pâturage	1 308,204
Terrains bâtis	382,402
Eaux continentales	272,839
<b>Total</b>	<b>47 544</b>

Source : Evaluation des ressources forestières du Cameroun, FAO, 2004.

### 1.3 Analyse et traitement des données nationales

#### 1.3.1 Calibrage

	FAO STAT	Données nationales
Superficie des terres	46 540 000	47 271 161
Eaux intérieures	1 004 000	272 839
Superficie totale (ha)	47 544 000	47 544 000

Les superficies des terres et des eaux intérieures selon FAOSTAT sont respectivement de 46 540 000 ha et de 1 004 000 ha, mais les données nationales concernant ces superficies sont respectivement de 47 271 161 ha et 272 839 ha. Ces dernières résultent de l'inventaire national réalisé en 2003/2004, et sont de ce fait les plus fiables en raison entre autres de leur validation par les pouvoirs publics. Une demande officielle est en cours à FAOSTAT en vue d'effectuer ces changements.

**Dans la suite de ce rapport, nous utilisons les nouvelles superficies des terres et des eaux intérieures.**

Le calibrage n'est pas nécessaire en raison d'un total compatible avec la superficie nationale.

#### 1.3.2 Estimation et prévision

Les estimations s'appuient essentiellement sur les résultats de l'Inventaire National réalisé en collaboration avec la FAO en 2003-2004. Ces résultats estiment les superficies de la forêt, des autres terres boisées, des autres terres, et des eaux continentales respectivement à 21 236 475 ha, 12 714,956 ha, 13 319,730 ha, et 272 839 ha superficies qui diffèrent légèrement avec celles contenues dans le Rapport National FRA 2005 (voir FAOSTAT) et qui les estiment respectivement à 21 245 000 ha, 14 758 259 ha, 10 537 232 ha, et 1 004 000 ha. En raison de la fiabilité cet inventaire et de la publication de ses résultats, nous avons procédé à des modifications des informations du Tableau 1 du Rapport National de FRA 2005 en le rendant compatibles avec les résultats l'Inventaire National (modifications suivies d'une utilisation de



la fonction de prévision en vue de dégager les tendances). Pour l'année 2005, le taux annuel de déforestation (220 000 ha/an) a été pris en compte et les superficies de la forêt, des autres terres boisées, des autres terres, et des eaux continentales deviennent respectivement 21 016 475 ha, 12 714 956 ha, 13 539 730 ha, et 272 839 ha.

Pour obtenir les tendances en 2010, nous avons tenu compte de la diminution annuelle moyenne de la superficie forestière telle qu'indiqué dans le Rapport National FRA 2005, soit en moyenne 220 000 ha, les superficies des autres terres boisées et des Eaux continentales étant restées constantes en raison de la diminution marginale des forêts de ces écosystèmes. Autrement dit les variations annuelles des forêts affectent négativement les forêts et positivement les autres terres en compensation.

Ce qui se résume ainsi qu'il suit :

<b>Catégories FRA</b>	2010	2005	2000	1990
Forêt	19 916,475	21 016,475	22 116,475	24 316,475
Autres terres	14 639,730	13 539,730	12 439,730	10 239,730
<b>Sub-total</b>	<b>34 556,205</b>	<b>34 556,205</b>	<b>34 556,205</b>	<b>34 556,205</b>

### 1.3.3 Reclassification dans les catégories de FRA 2010

#### Grille de reclassification des données de l'Inventaire National 2003/2004

<b>Classes nationales</b>	<b>Superficie 1 000 ha</b>	<b>Catégories de FRA</b>				
		<b>Forêt</b>	<b>ATB</b>	<b>Autres terres</b>	<b>Eaux intérieures</b>	<b>Total</b>
Forêt dense humide sempervirente	11 389,468	100%				100%
Forêt dense humide semi décidue	5 935,155	100%				100%
Forêt décidue	361,236	100%				100%
Forêt de galerie	1 706,372	100%				100%
Forêt marécageuse	1 779,649	100%				100%
Autres forêts naturelles	57,963	100%				100%
Plantations	6,631	100%				100%
Formations arbustives	3 482,524		100%			100%
Jachères	2 088,803			100%		100%
Savane arborée	9 232,433		100%			100%
Sol dénudé	92,8			100%		100%
Végétation herbeuse	1 944,742			100%		100%
Terrains marécageux	1 158,866			100%		100%

Cultures annuelles	5 105,665			100%		100%
Cultures pérennes	1 238,249			100%		100%
Pâturage	1 308,204			100%		100%
Terrains bâtis	382,402			100%		100%
Eaux continentales	272,839				100%	100%
<b>TOTAL</b>	<b>47 544 000</b>	<b>Non applicable</b>				

**Résultats de la reclassification des données de l'Inventaire National 2003/2004.**

Classes nationales	Superficies 1 000 ha	Catégories de FRA				
		Forêt	ATB	Autres terres	Eaux intérieures	Total
Forêt dense humide sempervirente	11 389.468	11 389.468				11 389.468
Forêt dense humide semi décidue	5 935,155	5 935,155				5 935.155
Forêt décidue	361.236	361.236				361.236
Forêt de galerie	1 706.372	1 706.372				1 706.372
Forêt marécageuse	1 779.649	1 779.649				1 779.649
Autres forêts naturelles	57.963	57.963				57.963
Plantations	6.631	6.631				6.631
Formations arbustives	3 482.524		3 482.524			3 482.524
Jachères	2 088.803			2 088.803		2 088.803
Savane arborée	9 232.433		9 232.433			9 232.433
Sol dénudé	92.8			92.8		92.8
Végétation herbeuse	1 944.742			1 944.742		1 944.742
Terrains marécageux	1 158.866			1 158.866		1 158.866
Cultures annuelles	5 105.665			5 105.665		5 105.665
Cultures pérennes	1 238.249			1 238.249		1 238.249
Pâturage	1 308.204			1 308.204		1 308.204
Terrains bâtis	382.402			382.402		382.402
Eaux continentales	272.839				272.839	272.839
<b>TOTAL</b>	<b>47 544.000</b>	<b>21 236.475</b>	<b>12 714.956</b>	<b>13 319.730</b>	<b>272.839</b>	<b>47 544.000</b>

#### 1.4 Données à insérer dans le tableau T1

Catégories de FRA 2010	Superficie (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Forêt	24 316	22 116	21 016	19 916
Autres terres boisées	12 715	12 715	12 715	12 715
Autres terres	10 240	12 440	13 540	14 640
...dont dotées de couvert d'arbres	DI	DI	DI	DI
Eaux intérieures	273	273	273	273
<b>TOTAL</b>	<b>47 544</b>	<b>47 544</b>	<b>47 544</b>	<b>47 544</b>

#### 1.5 Commentaires au tableau T1

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Forêt	La Forêt ici s'entend comme toute formation forestière à prédominance d'espèces arborées.	La tendance indique une diminution de la forêt. Cette diminution résulte des pratiques culturales extensives et de l'exploitation forestière. Les pertes y relatives sont estimées à environ 220 000 ha de forêt par an.
Autres terres boisées	Elles désignent les formations forestières à prédominance des espèces arbustives et savaniques.	La tendance indique une relative stabilité de ces formations en raison notamment de la négligence de leur exploitation. Par ailleurs, ces formations disposent des capacités de régénération naturelle.
Autres terres	Elles désignent des formations autres que celles précédentes et sont constituées notamment les jachères, les terrains dénudés, les cultures, les formations herbeuses et marécageuses, les pâturages.	La tendance est vers l'augmentation de ces espaces. Cette augmentation résulte des pertes observées dans les forêts.
Autres terres dotées de couvert d'arbres	RAS	RAS
Eaux intérieures	Il existe de nouvelles données des eaux continentales obtenues à partir de l'inventaire national 2003/2004. Ces données estimées à 273 000 ha sont différentes de celles de FAOSTAT. Une demande de ce changement est en cours.	RAS

#### Autres commentaires généraux au tableau

RAS

<b>Année prévue pour l'achèvement de l'inventaire <u>national</u> en cours/planifié, et/ou de l'enquête nationale par télédétection/cartographie</b>	
Inventaire de terrain :	RAS
Enquête par télédétection/cartographie	RAS

## 2 Tableau T2 – Régime de propriété et droits de gestion des forêts

### 2.6 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Propriété publique	Forêt appartenant à l'État; à des unités administratives de l'administration publique; à des institutions ou sociétés appartenant à l'administration publique.
Propriété privée	Forêt appartenant à des particuliers, familles, coopératives privées, collectivités, sociétés et autres entités commerciales, institutions religieuses et établissements d'enseignement, caisses de retraite ou fonds de placement, ONG, associations pour la conservation de la nature et autres institutions privées.
Particuliers (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant à des particuliers et des familles.
Entités et institutions commerciales privées (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant à des sociétés, coopératives, compagnies et autres entités commerciales ainsi qu'à des organisations privées tels que les ONG, les associations pour la conservation de la nature, les institutions religieuses privées, les établissements d'enseignement, etc.
Collectivités locales (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant à un groupe de particuliers au sein d'une même collectivité, vivant à l'intérieur ou à proximité de la zone forestière en question. Les membres de la collectivité sont des co-propriétaires partageant les droits et devoirs exclusifs, et les bénéfices obtenus contribuent au développement de la collectivité.
Collectivités indigènes/tribales (sous-catégorie de Propriété privée)	Forêt appartenant aux collectivités de populations indigènes ou tribales.
Autres formes de propriété	Autres formes de régimes de propriété ne rentrant pas dans les catégories précédentes. Sont également incluses les aires dont la propriété n'est pas définie ou est contestée.
<b>Catégories liées au détenteur de droits de gestion des ressources forestières publiques</b>	
Administration publique	L'administration publique (ou institutions ou sociétés appartenant à l'administration publique) maintient les droits et les responsabilités de gestion dans les limites spécifiées par la loi.
Particuliers/ménages	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière aux particuliers ou aux ménages à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Institutions privées	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière à des sociétés, à d'autres entités commerciales, à des coopératives privées, à des institutions et associations privées à but non-lucratif, etc. à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Collectivités	L'administration publique cède les droits et les responsabilités de gestion forestière aux collectivités locales (y compris les collectivités indigènes ou tribales) à travers de baux ou accords de gestion à long terme.
Autres formes de droits de gestion	Les forêts pour lesquelles la cession des droits de gestion n'entre pas dans les catégories susmentionnées.

## 2.7 Données nationales

### 2.7.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Loi N° 94-01 du 20 janvier 1994 portant régime des Forêts, de la Faune, et de la pêche	E	Définition des différentes propriétés et détenteurs des droits de gestion des forêts et de la faune	1994	
Décret 95-531-PM du 23 Août 1995 fixant les modalités d'application du Régime des Forêts	E	-----//-----	1995	
Décret N° 95-466-PM du 20 juillet 1995 fixant les modalités d'application du Régime de la Faune	E	-----//-----	1995	
Rapport National du Cameroun FRA 2005	E	-----//-----	2005	Il s'agit des données collectées dans le cadre de l'établissement du rapport national du Cameroun en 2000
Atlas forestier interactif du Cameroun (version 1.0) Document de synthèse, Global Forest Watch, 2005.	E	-----//-----	2005	Il s'agit des informations recueillies en 2004 et publiées en 2005 dans le cadre de l'Atlas du Cameroun avec l'appui de Global Forest Watch.

### 2.7.2 Classement et définitions

Le territoire forestier du Cameroun est reparti en deux domaines à savoir ; le Domaine permanent et non permanent.

Classe nationale		Définition
<b>Domaine forestier permanent</b>	<b>Les Forêts domaniales</b>	<p>Les forêts domaniales relèvent du domaine privé de l'Etat et se composent des réserves forestières et des aires protégées.</p> <p>*Les réserves forestières sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Les réserves écologiques intégrales</li> <li>-Les forêts de production ;</li> <li>-Les forêts de protection ;</li> <li>-Les forêts de récréation ;</li> <li>-Les forêts d'enseignement et de recherche ;</li> <li>-Les sanctuaires de flore ;</li> <li>-Les jardins botaniques ;</li> <li>-Les périmètres de reboisement.</li> </ul> <p>*Les aires protégées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Les parcs nationaux ;</li> <li>-Les réserves de faune ;</li> <li>-Les zones d'intérêt cynégétique ;</li> <li>-Les game-ranches appartenant à l'Etat ;</li> <li>-Les jardins zoologiques appartenant à l'Etat ;</li> <li>-Les sanctuaires de faune ;</li> </ul>

		-Les zones tampons.
	<b>Les Forêts communales</b>	Les forêts communales sont celles la responsabilité de gestion incombe aux communes qui sont des collectivités territoriales décentralisées. Elles désignent par ailleurs une propriété de l'Etat qui est cédée en concession à une collectivité décentralisée pour son exploitation.
<b>Domaine forestier non permanent</b>	<b>Les forêts communautaires</b>	Les forêts communautaires sont la propriété des communautés villageoises ou collectivités de populations indigènes ou tribales. Elles désignent par ailleurs une forêt du domaine national (qui appartient aussi à l'Etat) qui est cédée en concession à une communauté locale pour son exploitation.
	<b>Les Forêts des particuliers</b>	Les forêts des particuliers sont des forêts plantées par des personnes physiques ou morales et assises sur leur domaine acquis conformément à la réglementation en vigueur.
	<b>Les forêts du domaine national</b>	Les forêts du domaine national sont celles qui ne rentrent dans aucune des catégories précédentes.

### 2.7.3 Données de base

Les données fournies ici résultent d'une part des travaux du SIGIF qui sont effectués en collaboration avec les services déconcentrés du Ministère des Forêts et de la Faune, et d'autre part des informations de l'Atlas du Cameroun publié en 2005. Elles sont résumées ainsi qu'il suit :

Types de forêts	Date des données	Valeur absolue (1000 ha)	Valeur relative par rapport à la superficie forestière totale(%)	
	<i>A) Réserves forestières</i>			
<b>Domaine forestier permanent</b>	-Forêt de production	2004	7 594,100	35.76
	-Autres réserves forestières (*)	2004	920,000	4.33
	-Sanctuaire de flore	-	-	-
	-Jardins botaniques	-	-	-
	<i>B) Aires Protégées</i>			
	-Parcs nationaux	2004	2 910,382	13.70
	-Réserves de faune	2004	738,995	3.48
	-Zone d'intérêt cynégétique	-	-	-
	-Game-ranches appartenant à l'Etat	-	-	-
	-Jardins zoologiques appartenant à l'Etat	2004	0.0067	-
	-Sanctuaires de faune	2004	246,368	1.16
	-Zone tampon	-	-	-
	<b>Forêts domaniales (A + B)</b>	2004	12 409,912	58.44
	<b>Forêt Communales</b>	2004	325,500	1.53
<b>Domaine forestier non permanent</b>	<b>Forêts communautaires</b>	2004	241,466	1.14

	<b>Forêt du Domaine National</b>	2004	8 259,597	38.89
	<b>TOTAL du Domaine Forestier National</b>	<b>2004</b>	<b>21 236.475</b>	<b>100</b>

Sources: ATLAS CAMEROUN 2005

(\*) Inclut les forêts de protection, les forêts de récréation, les forêts d'enseignement et de recherche, les périmètres de reboisement, et les réserves écologiques intégrales.

## 2.8 Analyse et traitement des données nationales

### 2.8.1 Calibrage

Le calibrage n'est pas nécessaire car nous disposons des données de l'année 2004 qui ont certes connu jusqu'en 2005 une déforestation mais qui elle même, du fait de son estimation globale, ne peut pas s'apprécier dans les différents types de forêts. On peut donc se limiter uniquement à l'utilisation des données de 2004.

Par ailleurs, il est utile de préciser que toutes les forêts appartiennent à l'Etat sauf les forêts privées des particuliers dont l'existence reste encore marginale au Cameroun. Nous pouvons donc considérer que l'ensemble des forêts camerounaises est de propriété publique.

Le droit de gestion se définit à travers le statut juridique de la forêt :

- Les forêts domaniales dont la gestion relève soit de l'Etat, soit des privés en vertu d'une convention de gestion (forêts de production et zones d'intérêt cynégétique);
- Les forêts communales dont la gestion relève des collectivités locales décentralisées qui constituent en outre un démembrement de l'Etat ;
- Les forêts communautaires dont la gestion relève des communautés en vertu d'une convention de gestion;
- Les forêts des particuliers dont la gestion relève des particuliers;
- Les forêts du domaine national qui sont des zones à usage multiple.

### 2.8.2 Estimation et prévision

Les prévisions et estimations des données nécessaires s'appuient sur les tableaux précédents.

### 2.8.3 Reclassification dans les catégories de FRA 2010

#### Grille de reclassification - Propriété des forêts

Classes Nationales	Superficie (1000 ha)	Catégories de FRA			Total
		Propriété Publique	Propriété Privée	Autres formes de propriété	
Forêts domaniales	12 409.912	100%			12 409.912
Forêts communales	325.500	100%			325.500
Forêts communautaires	241.466	100%			241.466
Forêts des particuliers	-		100%		-
Forêts du domaine national	8 259.597	100%			8 259.597
<b>Total</b>	<b>21 236.475</b>	<b>Non applicable</b>			<b>21 236.475</b>



### Grille de reclassification-Détenteur des droits de gestion des forêts publiques

Classes nationales	Superficies (1000 ha)	Catégories de FRA					TOTAL
		Adminis- Tration publique	Particuliers Ménages	Institutions privées	Collectivités	Autres Formes	
Forêts domaniales	12 409.912	32.29%		67.71%			12 409.912
Forêts communales	325.500				100%		325.500
Forêts communautaires	241.466				100%		241.466
Forêts des particuliers	-		100%				-
Forêts du domaine national	8 259.597	100%					8 259.597
<b>TOTAL</b>	<b>21 236.475</b>	<b>Non applicable</b>					

Les Pourcentages observés au niveau des forêts domaniales expliquent le mode de gestion de ces forêts. En effet, ces pourcentages traduisent qu'en 2005, 67,71% de forêts domaniales ont été érigées en concessions forestières c'est-à-dire des Unités Forestières d'Aménagement (UFA's) dont la gestion est transférée aux sociétés privées en vertu soit d'une convention provisoire de gestion, soit d'une convention définitive de gestion. Les 32,29% résiduels relevaient encore du domaine privé de l'Etat. C'est cette catégorie de forêt qui avait ensuite fait l'objet d'un transfert de gestion par adjudication.

### Résultats de la reclassification-Détenteur des droits de gestion des forêts publiques

Classes nationales	Superficies (1000 ha)	Catégories de FRA					TOTAL
		Adminis- Tration publique	Particuliers Ménages	Institutions privées	Collectivi tés	Autres Forme s	
Forêts domaniales	12 409.912	3795.812		8614.100	0	0	12 409.912
Forêts communales	325.500	0	0	0	325.500	0	325.500
Forêts communautaires	241.466	0	0	0	241.466	0	241.466
Forêts des particuliers	-	0	0	0	0	0	-
Forêts du domaine national	8 259.597	8 259.597	0	0	0	0	8 259.597
<b>TOTAL</b>	<b>21 236.475</b>	<b>12055.409</b>	<b>0</b>	<b>8614.100</b>	<b>566.966</b>	<b>0</b>	<b>21 236.475</b>

## 2.9 Données à insérer dans le tableau T2

### Tableau 2a - Propriété des forêts

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)		
	1990	2000	2005
Propriété publique	24 316	22 116	21 016
Propriété privée	0	0	0
...dont appartenant à des particuliers			
...dont appartenant à des entités et institutions commerciales privées			
...dont appartenant à des collectivités locales			
...dont appartenant à des collectivités indigènes /tribales			
Autres formes de propriété	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>24 316</b>	<b>22 116</b>	<b>21 016</b>

Est-ce que la propriété des arbres coïncide avec la propriété de la terre sur laquelle ils se trouvent?	<input type="checkbox"/>	Oui
	<input checked="" type="checkbox"/>	Non
En cas de réponse <b>négative</b> , veuillez décrire ci-dessous en quoi elles diffèrent:		
<p>Les propriétés foncière et forestière diffèrent au niveau institutionnel et opérationnel. En effet, l'une des propriétés n'induit pas automatiquement l'autre. Elles sont établies par deux structures étatiques différentes à savoir Le Ministère des Domaines et des Affaires Foncières(MINDAF) pour l'établissement des titres de propriété foncière et le Ministère des Forêts et de la Faune(MINFOF) pour les titres de propriété forestière. L'établissement de ces titres fait l'objet des procédures particulières et différentes. De plus, hormis les forêts des particuliers, toutes les propriétés forestières sont l'objet des locations de gestion par l'Etat qui est susceptible d'en établir les titres de propriété foncière pour son compte propre.</p>		

### Tableau 2b - Détenteur des droits de gestion des forêts publiques

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)		
	1990	2000	2005
Administration publique	DI	DI	11 835
Particuliers	DI	DI	0
Sociétés et institutions privées	DI	DI	8 614
Collectivités	DI	DI	567
Autre	DI	DI	0
<b>TOTAL</b>	<b>24 316</b>	<b>22 116</b>	<b>21 016</b>

## 2.10 Commentaires au tableau T2

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Propriété publique	Cette catégorie englobe les forêts appartenant à l'Etat. Au Cameroun, toutes les forêts appartiennent à l'Etat hormis les forêts privées qui sont de propriété des particuliers. Toutefois, le mode de leur gestion peut faire l'objet (c'est souvent le cas) d'une convention de gestion.	Compte tenu de l'existence extrêmement marginale des forêts privées, la tendance ici suit celle des Forêts décrites au tableau 1.
Propriété privée	Elle désigne des forêts des particuliers établies conformément aux dispositions portant sa création d'une part et du titre de propriété y relatif d'autre part. L'existence des ces types de propriété est encore marginale.	RAS
Autres formes de propriété	RAS	RAS
Droits de gestion	Le droit de gestion se définit à travers le statut juridique de la forêt. Aussi distingue t-on : -Les forêts domaniales dont la gestion relève soit de l'Etat, soit des privés en vertu d'une convention de gestion (forêts de production et zones d'intérêt cynégétique); -Les forêts communales dont la gestion relève des collectivités locales décentralisées qui constituent en outre un démembrement de l'Etat ; -Les forêts communautaires dont la gestion relève des communautés en vertu d'une convention de gestion; -Les forêts des particuliers dont la gestion relève des particuliers; -Les forêts du domaine national qui sont des zones à usage multiple.	Compte tenu de ce que toutes les forêts appartiennent à l'Etat, les forêts font l'objet des conventions de gestion liées aux statuts de la forêt.

### Autres commentaires généraux au tableau

RAS

### 3 Tableau T3 – Désignation et gestion des forêts

#### 3.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Fonction désignée principale	La fonction principale ou objectif de gestion assignée par ordonnance juridique, décision documentée du propriétaire/administrateur, ou évidence fournie à travers des études documentées des pratiques de gestion forestière et utilisation habituelle.
Aires protégées	Aires spécialement affectées à la protection et au maintien de la diversité biologique, et des ressources naturelles et culturelles associées, dont la gestion a été envisagée par des moyens légaux ou autres moyens efficaces.
<b>Catégories de fonctions désignées principales</b>	
Production	Superficie forestière principalement affectée à la production de bois, de fibres, de bioénergie et/ou de produits forestiers non ligneux.
Protection du sol et de l'eau	Superficie forestière principalement affectée à la protection du sol et de l'eau.
Conservation de la biodiversité	Superficie forestière principalement affectée à la conservation de la diversité biologique. Inclut, mais pas uniquement, les superficies affectées à la conservation de la biodiversité à l'intérieur des aires protégées.
Services sociaux	Superficie forestière principalement affectée à la fourniture de services sociaux
Usages multiples	Superficie forestière principalement affectée à plus d'une fonction et pour laquelle aucune de ces fonctions ne peut être considérée comme étant la fonction dominante.
Autre	Superficie forestière principalement affectée à une fonction autre que la production, la protection, la conservation, les services sociaux ou les usages multiples.
Aucune fonction / fonction inconnue	Pas de fonction désignée spécifique ou fonction désignée inconnue.
<b>Catégories spéciales de désignation et gestion</b>	
Superficie de domaine forestier permanent (DFP)	Superficie forestière désignée à être maintenue comme forêt et qui ne peut pas être convertie à d'autres utilisations.
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées	Superficie forestière se trouvant à l'intérieur d'aires protégées officiellement établies, indépendamment des finalités pour lesquelles ces aires protégées ont été établies.
Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts	À définir et documenter par le pays.
Superficie forestière avec un plan d'aménagement	Superficie forestière soumise à un plan d'aménagement à long-terme (dix ans ou plus) documenté, présentant des objectifs de gestion déterminés et faisant l'objet d'une révision régulière.

## 3.2 Données nationales

### 3.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Décret n° 95/531/PM du 23 août 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts	E	Classification des forêts	1995	
PAFN	M		1995	
Document de planification des titres	M		2004	
Système Intégré de Gestion de l'Information Forestière/Direction des Forêts (MINFOF)	E	Superficie des types de forêts	2008	
Rapport National du Cameroun FRA 2005	E	-----//-----	2005	Il s'agit des données collectées en 2004 dans le cadre de l'établissement du rapport national du Cameroun en 2000
Atlas forestier interactif du Cameroun (version 1.0) Document de synthèse, Global Forest Watch, 2005.	E	-----//-----	2005	Il s'agit des informations recueillies en 2004 et publiées en 2005 dans le cadre de l'Atlas du Cameroun avec l'appui de Global Forest Watch.

### 3.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
<b>La réserve écologique intégrale</b>	Est un périmètre dont les ressources de toute nature bénéficient d'une protection absolue afin de les conserver intégralement dans leur état climatique. Toute intervention humaine y est strictement interdite.
<b>La réserve de faune</b>	Une aire mise à part pour la conservation, l'aménagement et la propagation simple de la vie animale sauvage ainsi que pour la protection et l'aménagement de son habitat.
<b>Le parc national</b>	Est un périmètre d'un seul tenant, dont la conservation de la faune, de la flore, du sol, du sous-sol, de l'atmosphère, des eaux, et en général, du milieu naturel, présente un intérêt spécial qu'il importe de préserver contre tout effort de dégradation naturelle, et de soustraire à toute intervention susceptible d'en altérer l'aspect, la composition, et l'évolution.
<b>Le sanctuaire de flore</b>	un périmètre destiné à la protection absolue de certaines espèces endémiques végétales.
<b>Le sanctuaire de faune</b>	Un perimeter destine à la protection absolue de certaines espèces endémiques animales
<b>La forêt de production</b>	Un périmètre destiné à la production soutenue de bois d'œuvre, de services, ou de tout autre produit forestier ; les droits d'usage en matière de chasse, de pêche et de cueillette y sont réglementés.
<b>La forêt de récréation</b>	Une forêt dont l'objet est de créer et/ou de maintenir un cadre de loisir, en raison de son intérêt esthétique, artistique, sportif, ou sanitaire. Toute activité d'exploitation forestière et de chasse y est interdite.

<b>La forêt d'enseignement et de recherche</b>	Une forêt dont l'objet est de permettre la réalisation des travaux pratiques par des étudiants en sciences forestières, et de projets de recherche scientifiques par des organismes reconnus à cet effet.
<b>La forêt de protection</b>	Un périmètre destiné à la protection d'écosystèmes fragiles ou représentant un intérêt scientifique.
<b>Le périmètre de reboisement</b>	Un terrain boisé ou destiné à l'être, et dont l'objectif est la production de produits forestiers, et/ou la protection des écosystèmes fragiles
<b>Le jardin botanique</b>	Un Site destiné à conserver et à associer des plantes spontanées ou introduites bénéficiant d'une protection absolue dans un but scientifique, esthétique ou culturel
<b>La forêt communautaire</b>	Une forêt du domaine forestier non permanent faisant l'objet d'une convention de gestion entre une communauté villageoise et l'administration chargée des forêts.
<b>La forêt communale</b>	Une forêt qui fait l'objet d'un acte de classement pour le compte de la commune concernée ou qui a été plantée par elle sur un terrain communal.
<b>Zone d'intérêt cynégétique</b>	Aire protégée réservée à la chasse
<b>Terrain mis en défens</b>	Périmètre dégradé, fermé à toute activité humaine pendant une période de temps déterminée, en vue de favoriser la régénération forestière sur ce terrain et de restaurer sa capacité productive.

Source : Décret n° 95/531/PM du 23 août 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts.

### 3.2.3 Données de base

variables	1995	2001 (ha)	2003 (ha)	2004 (ha)	2008 (ha)
<b>réserve écologique intégrale</b>	230 515	207 257	207 257	920 000*	931 398*
<b>Réserve de faune</b>	1 217 000	702 995	702 995	738 995	702 995
<b>Parcs nationaux</b>	1 030 900	1 930 230	3 561 109	2 910 382	2 682 407
<b>Sanctuaire de faune</b>	126 420	188 954	188 368	246 368	254 342
<b>Zone d'intérêt cynégétique</b>	3 252 161	3 252 161	4 956 750	4 679 050	5 465 467
<b>Autres zones (privées)</b>	5 000	5 000	5 000	Manquant	Manquant
<b>forêt de production</b>	7 646 000	7 731 210	7 731 210	7 594 100	7 574 280
<b>Jardins zoologiques</b>	4,07	6,5	6,5	7	8
<b>forêt de récréation</b>	10 026	10 026	10 026	Voir (*)	Voir(*)
<b>forêt d'enseignement et de recherche</b>	200 000	200 000	200 000	Voir (*)	Voir (*)
<b>forêt de protection</b>	450 760	721 819	721 819	Voir(*)	Voir(*)
<b>périmètre de reboisement</b>	50 800	21 222	17 575	Voir(*)	Voir(*)
<b>jardins botaniques</b>	48	48	48	48	44
<b>Forêt communautaire</b>	0	-	275 615	241 466	636 752
<b>Forêt communale</b>	0	16 240	31 510	325 500	437 354
<b>Forêt du domaine national</b>	Manquant	Manquant	Manquant	8 259 657	3 814 953

<b>Domaine agricole, pâturage et à usage multiple</b>	29 470 000	28 400 000	25 025 000	manquant	manquant
<b>Total</b>	<b>43 688 855</b>	<b>43 627 169</b>	<b>43 634 289</b>	<b>21 236 475**</b>	<b>22 500 000**</b>

(\*) Cette classe « Autres réserves forestières » inclut les forêts de protection, les forêts de récréation, les forêts d'enseignement et de recherche, les périmètres de reboisement, et les réserves écologiques intégrales.

(\*\*) Ce total ne concerne que le domaine forestier national

#### Sources :

Décret n° 95/531/PM du 23 août 1995 fixant les modalités d'application du régime des forêts

Atlas du Cameroun (pour les données 2004 sauf la zone cynégétique)

SIGIF/MINFOF (pour les données de 2008)

Décision N°0837/D/MINFOF/SG/DFAP/SDVEF du 05 Septembre 2007 portant actualisation de la liste officielle de certaines aires protégées, classées comme zones d'intérêt cynégétique au 25 août 2007, amodiées ou ouvertes en affermage pour le compte de la saison de chasse 2007/2008 (pour la zone d'intérêt cynégétique de 2004).

### 3.3 Analyse et traitement des données nationales

#### 3.3.1 Calibrage

Compte tenu des données disponibles, le calibrage n'est pas nécessaire

#### 3.3.2 Estimation et prévision

Les travaux se sont appuyés sur les données de base suivant le processus de reclassification de la page suivante.

#### 3.3.3 Reclassification dans les catégories de FRA 2010

##### a) Fonction principale désignée

Classes nationales	Catégories FRA					
	Production	Protection eau et sol	Conservation de la biodiversité	Services sociaux	Usages multiples	Autres
réserve écologique intégrale			100%			
Réserve de faune			100%			
Parcs nationaux			100%			
Sanctuaire de faune			100%			
Zone d'intérêt cynégétique	100%					
Autres zones (privées)	-	-	-	-	-	-
forêt de production	100%					
Jardins zoologiques			100%			
forêt de récréation				100%		
forêt d'enseignement et de recherche				100%		
forêt de protection		100%				

Classes nationales	Catégories FRA					
	Production	Protection eau et sol	Conservation de la biodiversité	Services sociaux	Usages multiples	Autres
périmètre de reboisement		100%				
jardins botaniques			100%			
Forêt communautaire	100%					
Forêt communale	100%					
Forêt du domaine national					100%	
Domaine agricole, pâturage et à usage multiple					100%	

Pour les données de 2004 et 2008, la classe « Autres réserves forestières » est reclassée de la façon suivante :

Classes nationales	Catégories FRA					
	Production	Protection eau et sol	Conservation de la biodiversité	Services sociaux	Usages multiples	Autres
Autres réserves forestières		68,15%	8%	22,85%		1%

Une fois reclassées, les données sont les suivantes :

Catégories FRA	1995 (ha)	2001 (ha)	2003 (ha)	2004 (ha)	2008 (ha)
Production	10898161	10999611	12995085	12840116	14113853
Protection des sols et des eaux	501560	743041	739394	626980	634748
Conservation de la biodiversité	2604887	3029491	4659784	3969400	3714308
Services sociaux	210026	210026	210026	210026	210026
Autres				9200	9314

Le reste de la forêt a pour fonction des usages multiples.

Les données de 1995 et 2001 servent à estimer les superficies pour les années de référence 1990 et 2000 par rétropolation/interpolation.

Dans la mesure où les données de 2004 n'incluent pas des données originales pour les zones d'intérêt cynégétiques et les jardins botaniques, les données de 2003 et 2008 sont utilisées pour estimer par interpolation/extrapolation les données en 2005 et 2010 (à part pour la catégorie FRA « autres » qui est estimée à partir des données 2004 et 2008).

La catégorie FRA « Usages multiples » est calculée par différence.



Catégories FRA	1990 (ha)	2000 (ha)	2005 (ha)	2010 (ha)
<b>Production</b>	10813619	10982703	13442592	14561360
<b>Protection des sols et des eaux</b>	300326	702794	697536	592889
<b>Conservation de la biodiversité</b>	2251050	2958724	4281593	3336118
<b>Services sociaux</b>	210026	210026	210026	210026
<b>Autres</b>	0	0	9229	9371
<b>Usages multiples</b>	10961253	7482229	2375499	1206711
<b>Total</b>	<b>24536275</b>	<b>22336475</b>	<b>21016475</b>	<b>19916475</b>

*b) Catégories spéciales de désignation et gestion*

Classes Nationales	Catégories de FRA				Total
	Superficie du domaine forestier permanent	Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées	Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts	Superficie forestière avec un plan d'aménagement	
<b>-Réserves forestières</b>					Non applicable
- Forêts de production	100%				
-Autres réserves forestières	100%				
-Sanctuaire de flore	100%				
-jardins botaniques	100%				
<b>-Aires protégées</b>					
-Parcs nationaux	100%	100%			
-Réserves de faune	100%	100%			
-Sanctuaires de faune	100%	100%			
-Jardins zoologiques	100%	100%			
-Zones d'intérêt cynégétique	100%	100%			
-Game-ranches appartenant à l'Etat	100%	100%			
<b>-Forêt communale</b>	100%				
<b>-Forêt communautaire</b>					
<b>-Forêt de domaine national</b>					
<b>Total</b>	<b>Non applicable</b>				

Les informations disponibles ne permettent pas d'établir des pourcentages pour les rubriques « Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts » et « Superficie forestière avec un plan d'aménagement » notamment pour les années 1990, 2000, et 2005. Ce qui par année donne les résultats suivants

Catégories FRA 2010	Superficie forestière (1 000 hectares)		
	1990	2000	2005
Superficie du domaine forestier permanent	13550.373	14878.895	15 282.329
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées	5253.267	5999.703	6 372.921
Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts	DI	DI	DI
Superficie forestière avec un plan d'aménagement	DI	DI	DI

Toutefois, les informations de terrain nous obligent à procéder à une classification particulière des données de 2008 de la manière suivante :

#### Pour l'année 2008

Ces données peuvent être extrapolées en 2010 compte tenu de l'absence des données précédentes qui sont utiles pour l'utilisation de la fonction prévision

variables	2008 (ha)	Superficie du domaine forestier permanent	Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées	Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts	Superficie forestière avec un plan d'aménagement
Autres réserves forestières	931 398*	100%			
Réserve de faune	702 995	100%	100%	82,70%	82,70%
Parcs nationaux	2 682 407	100%	100%	70,23%	70,23%
Sanctuaire de faune	254 342	100%	100%		
Zone d'intérêt cynégétique	5 465 467	100%	100%		
Autres zones (privées)	Manquant	-	-	-	-
forêt de production	7 574 280	100%		61,40%	61,40%
Jardins zoologiques	8	100%	100%		
forêt de récréation	Voir(*)				
forêt d'enseignement et de recherche	Voir (*)				
forêt de protection	Voir(*)				
périmètre de reboisement	Voir(*)				
jardins botaniques	44	100%			
Forêt communautaire	636 752			94,76%	94,76%
Forêt communale	437 354	100%		29,19%	29,19%
Forêt du domaine national	3 814 953	-	-	-	-
Domaine agricole, pâturage et à usage multiple	manquant	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>22 500 000</b>				

variables	2008 (ha)	Superficie du domaine forestier permanent	Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées	Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts	Superficie forestière avec un plan d'aménagement
<b>réserve écologique intégrale</b>	931398	931398			
<b>Réserve de faune</b>	702 995	702 995	702 995	581376,865	581376,865
<b>Parcs nationaux</b>	2682407	2 682 407	2 682 407	1883854,436	1883854,436
<b>Sanctuaire de faune</b>	254 342	254 342	254 342		
<b>Zone d'intérêt cynégétique</b>	5 465 467	5 465 467	5 465 467		
<b>Autres zones (privées)</b>	Manquant				
<b>forêt de production</b>	7574280	7574280		4650607,92	4650607,92
<b>Jardins zoologiques</b>	8	8	8		
<b>forêt de récréation</b>	Voir(*)				
<b>forêt d'enseignement et de recherche</b>	Voir (*)				
<b>forêt de protection</b>	Voir(*)				
<b>périmètre de reboisement</b>	Voir(*)				
<b>jardins botaniques</b>	44	44			
<b>Forêt communautaire</b>	636752			603386,1952	603386,1952
<b>Forêt communale</b>	437354	437354		127663,6326	127663,6326
<b>Forêt du domaine national</b>	3 814 953				
<b>Domaine agricole, pâturage et à usage multiple</b>	manquant				
<b>Total</b>	<b>22 500 000</b>	<b>10474015</b>	<b>9105219</b>	<b>7846889,05</b>	<b>7846889,05</b>

L'explication des pourcentages des parcs nationaux et des réserves de faune a été donnée pour ce qui de la partie précédente concernant l'année 2005.

En ce qui concerne les superficies soumises à une gestion durable des forêts (c'est-à-dire une mise en œuvre effective du plan d'aménagement) ou disposant d'un plan d'aménagement, il est important de noter qu'au Cameroun, le transfert des droits de gestion d'une forêt domaniale (notamment les forêts de production) se fait par adjudication. Le cas échéant, l'adjudicataire (société privée) dispose d'une durée de 3 ans pour élaborer un plan d'aménagement à soumettre aux pouvoirs publics pour sa validation. Les trois premières années font l'objet d'une convention provisoire qui s'achève avec l'adoption et la mise en œuvre du Plan d'Aménagement, qui elles même constituent des éléments essentiels d'une convention définitive. Il en est de même pour les forêts communales et les forêts communautaires qui nécessitent des plans d'aménagement (convention définitive) et des plans simples de gestion (convention de gestion sans période provisoire).

L'estimation des pourcentages ci-dessus découle d'un travail d'expert.

### 3.4 Données à insérer dans le tableau T3

**Tableau 3a – Fonction principale désignée**

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1 000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Production	10 814	10 983	13443	14561
Protection du sol et de l'eau	300	703	697	593
Conservation de la biodiversité	2 251	2 958	4281	3336
Services sociaux	210	210	210	210
Usages multiples	10 741	7 262	2376	1207
Autre (spécifier la fonction dans les commentaires au tableau)	0	0	9	9
Aucune fonction / fonction inconnue	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>24 316</b>	<b>22 116</b>	<b>21 016</b>	<b>19 916</b>

**Tableau 3b – Catégories spéciales de désignation et gestion**

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 ha)			
	1990	2000	2005	2010
Superficie de domaine forestier permanent	13 550	14 879	15 282	18048
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées	5 253	6 000	6 373	9105
Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts <sup>1)</sup>	DI	DI	DI	7847
Superficie forestière avec un plan d'aménagement	DI	DI	DI	7847

### 3.5 Commentaires au tableau T3

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Production	Elle englobe les types de forêts destinées à la production des ressources forestières/fauniques et de service (forêts de production, zones d'intérêt cynégétique, forêt communautaire, et forêt communale)	La tendance est vers l'augmentation des forêts de cette catégorie. Ceci s'explique par la création sans cesse croissante d'une part des concessions forestières, et d'autre part des forêts communales, des forêts communautaires, et des zones d'intérêt cynégétique. Toutes ces forêts sont créées en vue de la production des ressources forestières/fauniques et des services. Par ailleurs cette catégorie, contrairement au rapport FRA 2005, prend en compte les zones d'intérêt cynégétique, et les forêts communautaires.
Protection du sol et de l'eau	RAS	On note une relative stabilité de ces espaces due à leur constante conservation.

Conservation de la biodiversité	Elles désignent les aires protégées pour la faune et la flore, ainsi que les périmètres de reboisement	La tendance est vers une diminution de ces espaces. Il s'agit en réalité de l'expression des agressions d'origine anthropique dont ces espaces font l'objet, en vue de la satisfaction des besoins vitaux des riverains. Malgré les efforts entrepris par les pouvoirs publics pour la conservation de ces espaces, beaucoup reste à faire. Par ailleurs, le rapport de FRA2005 a inclut les zones d'intérêt cynégétique dans cette catégorie. Or ces zones sont plutôt consacrées à la chasse réglementée. Par conséquent elles sont plutôt destinées à la production des ressources fauniques.
Services sociaux	RAS	RAS
Usages multiples	Contrairement au rapport de FRA 2005, les forêts communautaires ne font pas partie de cette catégorie car elles sont créées pour la production des ressources forestières et fauniques au bénéfice des populations	Elles sont en diminution en raison entre autre de la suppression des forêts communautaires
Autre (spécifier la fonction dans les commentaires au tableau)	Les autres fonctions ici renvoient aux forêts d'enseignement et de recherche	RAS
Aucune fonction / fonction inconnue	RAS	RAS
Superficie de domaine forestier permanent	Au Cameroun ce domaine est constitué des forêts domaniales et des communales.	La tendance montre une augmentation significative de ce domaine en raison des efforts du Cameroun pour la création des forêts communales et domaniales.
Superficie forestière à l'intérieur des aires protégées	RAS	RAS
Superficie forestière soumise à une gestion durable des forêts 1)	Elle désigne la superficie globale des forêts dont la mise en œuvre des aménagements est effective.	Compte tenu de l'indisponibilité des données antérieures, la tendance de ce paramètre n'est pas évidente d'appréciée
Superficie forestière avec un plan d'aménagement	Elle désigne la superficie globale des forêts dont le plan d'aménagement est élaboré.	Compte tenu de l'indisponibilité des données antérieures, la tendance de ce paramètre n'est pas évidente d'appréciée

**Autres commentaires généraux au tableau**

RAS

## 4 Tableau T4 – Caractéristiques des forêts

### 4.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme / catégorie	Définition
Forêt naturellement régénérée	Forêt à prédominance d'arbres établis par régénération naturelle.
Espèce introduite	Une espèce, sous-espèce ou taxon inférieur se trouvant <u>en-dehors</u> de son aire de répartition naturelle (passée ou actuelle) et de dissémination potentielle (par ex. en-dehors de l'aire qu'elle occupe naturellement, ou pourrait occuper, sans introduction directe ou indirecte et ou intervention humaine).
<b>Catégories de caractéristiques</b>	
Forêt primaire	Forêt naturellement régénérée d'espèces indigènes où aucune trace d'activité humaine n'est clairement visible et où les processus écologiques ne sont pas sensiblement perturbés.
Autre forêt naturellement régénérée	Forêt naturellement régénérée où les traces d'activité humaine sont clairement visibles.
Autre forêt naturellement régénérée d'espèces introduites ( <i>sous-catégorie</i> )	Autre forêt naturellement régénérée où les arbres sont à prédominance d'espèces introduites
Forêt plantée	Forêt à prédominance d'arbres établis par plantation et/ou ensemencement délibéré.
Forêt plantée d'espèces introduites ( <i>sous-catégorie</i> )	Forêts plantées où les arbres plantés/semés sont à prédominance d'espèces introduites.
<b>Catégories spécifiques</b>	
Plantations d'hévéas	Superficie forestière présentant des plantations d'hévéas.
Mangroves	Superficie de forêt et autres terres boisées présentant une végétation de mangroves.
Bambou	Superficie de forêt et autres terres boisées présentant une végétation à prédominance de bambous.

### 4.2 Données nationales

#### 4.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Système Intégré de Gestion de l'Information Forestière/Direction des Forêts (MINFOF)	E	Superficie des types de forêts	2008	
Rapport National du Cameroun FRA 2005	E	-----//-----	2005	Il s'agit des données collectées dans le cadre de l'établissement du rapport national du Cameroun en 2000
Atlas forestier interactif du Cameroun (version 1.0) Document de synthèse, Global Forest Watch, 2005.	E	-----//-----	2005	Il s'agit des informations recueillies en 2004 et publiées en 2005 dans le cadre de l'Atlas du Cameroun avec l'appui de Global Forest Watch.

Evaluation des ressources forestières du Cameroun, FAO.2004	E	-Forêt -Autres terres boisées - Changement du couvert forestier	2004	Cette évaluation donne des informations ayant résulté de l'inventaire forestier national réalisé dans le cadre d'un projet d'évaluation des forêts nationales de 2003 à 2004. Il s'agit d'une source fiable ayant connu une publication de la FAO en 2005.
FAO 2007. The World's mangroves 1980-2005	E	Superficie des mangroves	1990 à 2005	Il s'agit d'une récente publication de la FAO qui donne entre autres la situation des mangroves en général, celles du Cameroun en particulier

#### 4.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Ensemencement naturel	Cette classe nationale désigne les forêts constituées des arbres issus de la régénération naturelle où l'action anthropique éventuelle peut limiter aux interventions sylvicoles de développement forestier.
Plantation	Cette classe nationale désigne les forêts constituées des arbres issus de la régénération artificielle dont les semences sont des graines. Elles se confondent aux futaies.
Tallis	Cette classe nationale désigne les forêts constituées des arbres de petites dimensions en raison des opérations de tailles régulières (interventions sylvicoles), et issus de la régénération artificielle dont les semences sont des rejets, des marcottes, des drageons.
Mixte-Naturel et Tallis	Cette classe nationale désigne les forêts constituées simultanément des formations naturelles et des Tallis.
Mixte-Naturel et Plantation	Cette classe nationale désigne les forêts constituées simultanément des formations naturelles et des plantations.
Mixte-Plantation et Tallis	Cette classe nationale désigne les forêts constituées simultanément des plantations et des Tallis.
Mixte-Naturel, Plantation et Tallis	Cette classe nationale désigne les forêts constituées simultanément des formations naturelles, des plantations et des Tallis.

#### 4.2.3 Données de base

Les données disponibles à ce sujet sont celles produites en 2003/2004, dans le cadre de l'inventaire des ressources forestières avec l'appui de la FAO.

De cet inventaire, il est ressorti qu'à cette période, la superficie forestière du Cameroun, en fonction de l'origine du peuplement, est ainsi qu'il suit :

Origine du peuplement	Superficie (1000ha)	Pourcentage des forêts (%)
Ensemencement naturel	18 996.688	89.5%
Plantation	36.933	0.2%
Tallis	13.889	0.1%
Mixte-Naturel et Tallis	1 078.670	5.1%
Mixte-Naturel et Plantation	68.406	0.3%
Mixte-Plantation et Tallis	0	0.0%
Mixte-Naturel, Plantation, et Tallis	0	0.0%
Inconnu	1 041.889	4.9%
<b>Total Forêt</b>	<b>21 236.475</b>	<b>100%</b>

Le document « the world's mangroves 1980-2005 » de la FAO (2007) donne des données concernant les mangroves au Cameroun. Ces données sont les suivantes :

Most recent reliable estimate		1980	1990	Annual change		2000	Annual change		2005	Annual change	
ha	Reference year	ha	ha	Ha	%	ha	Ha	%	ha	Ha	%
251 545	2000	272 000	256 300	-1 570	-0.6	251 500	-480	-0.2	250 000	-300	-0.1

### 4.3 Analyse et traitement des données nationales

#### 4.3.1 Calibrage

Le calibrage est nécessaire car, les données de base sont valables pour l'année 2004. Il faut donc les rendre compatibles avec l'année 2005, dont la superficie forestière est de 21 016 475 ha.

Ainsi le facteur de calibration est le suivant  
 $21\ 016\ 475 / 21\ 236\ 475 = 0.98964$

Ce qui donne, pour l'année 2005, le tableau suivant :

Origine du peuplement	Superficie 2004 (1000ha)	Pourcentage des forêts (%)	Superficie 2005 (1000 ha)
Ensemencement naturel	18 996.688	89.5%	18 799.884
Plantation	36.933	0.2%	36.552
Taillis	13.889	0.1%	13.747
Mixte-Naturel et Taillis	1 078.670	5.1%	1 067.497
Mixte-Naturel et Plantation	68.406	0.3%	67.699
Mixte-Plantation et Taillis	0	0.0%	0
Mixte-Naturel, Plantation, et Taillis	0	0.0%	0
Inconnu	1 041.889	4.9%	1 031.096
<b>Total Forêt</b>	<b>21 236.475</b>	<b>100%</b>	<b>21 016.475</b>

Les données sur les superficies sont tirées intégralement du rapport d'inventaire national 2003/2004. C'est à partir de ces superficies que les différents pourcentages ci-dessus ont été établis.

Il existe bien des bambous et des plantations d'hévéa, mais nous n'avons pas eu la possibilité d'avoir accès aux données y relatives.

#### 4.3.2 Estimation et prévision

En l'absence des données antérieures à 2005, les estimations et les prévisions se sont limitées aux données de 2005 qui ont été ajustées (calibrées) en rapport avec les données de l'inventaire de 2003/2004.



### 4.3.3 Reclassification dans les catégories de FRA 2010

#### Grille de reclassification

Classes nationales	Superficie (1000ha)	Catégories de FRA		
		Forêt primaire	Autres forêts naturellement régénérées	Forêt plantée
Ensemencement naturel	18 799.884		100%	
Plantation	36.552			100%
Taillis	13.747			100%
Mixte-Naturel et Taillis	1 067.497		100%	
Mixte-Naturel et Plantation	67.699		50%	50%
Mixte-Plantation et Taillis	0			100%
Mixte-Naturel, Plantation, et Taillis	0		100%	
Inconnu	1 031.096		100%	
<b>Total Forêt</b>	<b>21 016.475</b>		<b>Non applicable</b>	

Pour l'heure, la régénération naturelle est dominante au Cameroun.

#### Résultats de la reclassification

Classes nationales	Superficie (1000ha)	Catégories de FRA			
		Forêt primaire	Autres forêts naturellement régénérées	Forêt plantée d'espèces introduites	Total
Ensemencement naturel	18 799.884		18 799.884		18 799.884
Plantation	36.552			36.552	36.552
Taillis	13.747			13.747	13.747
Mixte-Naturel et Taillis	1 067.497		1 067.497		1 067.497
Mixte-Naturel et Plantation	67.699		33.849,5	33.849,5	67.699

Mixte-Plantation et Taillis	0			0	0
Mixte-Naturel, Plantation, et Taillis	0		0		0
Inconnu	1 031.096		1 031.096		1 031.096
<b>Total Forêt</b>	<b>21 016.475</b>	<b>00</b>	<b>20 932.326,5</b>	<b>84.148,5</b>	<b>21 016.475</b>

#### 4.4 Données à insérer dans le tableau T4

**Tableau 4a**

Catégories de FRA 2010	Superficie forestière (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Forêt primaire	DI	DI	0	DI
Autres forêts naturellement régénérées	DI	DI	20 932	DI
...dont d'espèces introduites	DI	DI	0	DI
Forêt plantée	DI	DI	84	DI
...dont d'espèces introduites	DI	DI	0	DI
<b>TOTAL</b>	<b>24 316</b>	<b>22 116</b>	<b>21 016</b>	<b>19 916</b>

**Tableau 4b**

Catégories de FRA 2010	Superficie (1000 hectares)			
	1990	2000	2005	2010
Plantations d'hévéas (forêt)	DI	DI	DI	DI
Mangroves (forêt et ATB)	256	252	250	248
Bambous (forêt et ATB)	DI	DI	DI	DI

#### 4.5 Commentaires au tableau T4

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Forêt primaire	RAS	RAS
Autres forêts naturellement régénérées	Elles incluent les forêts primaires entre autres.	RAS
Forêt plantée	RAS	RAS
Plantations d'hévéas	RAS	RAS

Mangroves	RAS	RAS
Bambou	RAS	RAS

<b>Autres commentaires généraux au tableau</b>
RAS

## **5. Tableau T5 – Établissement des forêts et reboisement**

Il n'existe pas de données fiables pour cette partie. En effet, la restructuration de l'Ex-Office National de Développement des Forêts (ONADEF) devenu Agence National d'Appui au Développement Forestier (ANAFOR) est à l'origine de cette indisponibilité. Cette nouvelle structure est investie des missions d'appui aux travaux de reboisement. Toute chose qui ne donne pas encore des informations suffisantes et fiables sur les activités de cette nouvelle structure. Ce travail sera certainement possible pour les rapports ultérieurs de FRA.

## 6. Tableau T6 – Matériel sur pied

### 6.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Matériel sur pied	Volume sur écorce de tous les arbres vivants de plus de X cm de diamètre à hauteur de poitrine (ou au-dessus des contreforts s'ils sont plus hauts). Inclut la tige à partir du sol ou la hauteur de la souche jusqu'à un diamètre de Y cm; peut également inclure les branches d'un diamètre minimal de W cm.
Matériel sur pied d'espèces commerciales	Matériel sur pied (voir définition précédente) d'espèces commerciales.

### 6.2 Données nationales

#### 6.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Document de planification des titres (DF/MINOF)	M		2008	
La politique forestière du Cameroun	M		1995	
La réforme de la fiscalité forestière au Cameroun	M	Pourcentage dans volume exploité	1998	
Système Intégré de Gestion de l'Information Forestière/Direction des Forêts (MINFOF)	E	-Volume total entrée usine -Matériel sur pied (les dix espèces les plus répandues)	2008	Il s'agit des statistiques disponibles au SIGIF établies chaque année
Rapport de l'Inventaire National du Cameroun 2005	E	-Volume brut total sur pied -Pourcentage du matériel sur pied -Liste et fréquences des 20 espèces les plus représentées dans le pays.	2004	Il s'agit des données collectées dans le cadre de l'établissement du rapport de l'inventaire national du Cameroun en 2005.

#### 6.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
<b>Volume brut total sur pied</b>	Volume de tous les arbres vivants de plus de 10 cm de diamètre à la hauteur de 1,30 m (ou au-dessus des contreforts si ceux-ci sont plus hauts) mesurés sur écorce à partir du sol ou à 1,30 m, jusqu'à la première branche.
<b>Volume exploitable</b>	C'est le volume sur pied des essences les plus commercialisées au Cameroun, retenues au TOP 50 dans le logiciel TIAMA.IL représente le volume des arbres ayant atteint ou dépassé le diamètre minimum d'exploitabilité fixé par l'administration en charge des forêts.

<b>Production nationale annuelle</b>	C'est le volume annuel total produit dans tous les titres d'exploitation et estimé à partir des statistiques d'abattage sur DF 10.
--------------------------------------	--

### 6.2.3 Données de base

Les données de base résultent de la conjugaison des résultats des travaux d'inventaire des ressources forestières du Cameroun de 2003/2004.

Des tableaux 24 et 27 de ce rapport d'inventaire, il ressort les informations essentielles suivantes valables pour l'année 2005:

Classes d'utilisation des terres	Données du volume brut total sur pied en 2005		Données du volume exploitable sur pied en 2005	
	Volume brut total sur pied (1000m3)	Pourcentage (%)	Volume exploitable sur pied (1000m3)	Pourcentage (%)
Forêts	6 547 561.833	91.1	1 147 500.549	92.9
Autres terres boisées	284 076.631	4.0	23 434.563	1.9
Autres terres	350 452.317	4.9	64 361.062	5.2
<b>Total</b>	<b>7 182 090.781</b>	<b>100</b>	<b>1 235 296.175</b>	<b>100</b>

Le rapport de l'inventaire national du Cameroun 2003/2004, dispose du Tableau 42 intitulé « liste des fréquences des 20 essences d'arbres les plus représentées dans les forêts, par ordre décroissant de fréquence » et détaillé comme suit :

Nom scientifique	Nom commercial (pilote)	Noms locaux	Code base de données IFN	Code MINEF	Essence exploitable principale	Espèce menacée (liste UICN)	Estimation densité par ha (dhp > 10cm)	Fréquence (% de la densité totale)
<i>Blighia welwitschii</i>	Awonog	Awonog	216	1526			14.04	2.7
<i>Uapaca guineensis</i>	Rikio	Assam vrai	587	1899			9.74	2.6
<i>Polyalthia suaveolens</i>	Otungui	Otungui	570	1882			7.81	2.1
<i>Trichilia welwitschii</i>	Ebegebemva osoé	Ebegebemva osoé	252	1563			7.54	2.0
<i>Tabernaemontana crassa</i>	Etoan	Etoan	330	1641			6.90	1.8
<i>Funtumia elastica</i>	Mutondo	ndamba	75	1334			6.57	1.7
<i>Pycnanthus angolensis</i>	Ilomba	Iteng	65	1324	X		6.56	1.7
<i>Coelocaryon preussi</i>	Ekouné	Nom éteng	56	1315			5.98	1.6
<i>Diospyros crassiflora</i>	Ebène	Mevini / ebène	14	1114	X	EN	5.72	1.5
<i>Musanga cecropioides</i>	Parassolier	Asseng	586	1898	X		5.54	1.5
<i>Petersianthus macrocarpus</i>	Abalé	Abing	91	1401			4.87	1.3
<i>Strombosia pustulata</i>	Mbang mbazoa afum	Mbang mbazoa afum	392	1703			4.79	1.3
<i>Anthoantha macrophylla</i>	Enak	Enak	305	1616			4.35	1.1

Dichostemma glaucescens	Kaa	Kaa	361	1672			4.21	1.1
Anonidium manni	Ebom	Ebom	256	1567			4.04	1.1
Antidesma membranaosum	Oyemsé petites feuilles	Oyemsé petites feuilles / oyemsé élé	580	1892			3.99	1.0
Myrianthus arboreus	Engokom	Engokom	315	1626			3.98	1.0
Rinorea sp.	Ové	ové	572	1884			3.95	1.0
Plagiostyles africana	Alomba / Essoula	Alomba	163	1473			3.93	1.0
Homalium sp	Nom abéna	Nom abéna	452	1763			3.86	1.0
TOTAL (toutes essences confondues)							380.65	100.00

Catégories de la liste rouge UICN: EN=en danger

### 6.3 Analyse et traitement des données nationales

#### 6.3.1 Calibrage

Le calibrage n'est pas nécessaire.

#### 6.3.2 Estimation et prévision

Classes d'utilisation des terres	Données des inventaires de 2003/2004 Matériel total sur pied		
	Volume brut total sur pied (1000m3)	Superficie (1000 ha)	Volume moyen (m3/ha)
Forêts	6 547 561.833	21 236,475	308.32
Autres terres boisées	284 076.631	14 803,759	19.19
Autres terres	350 452.317	11 230 928	
<b>Total</b>	<b>7 182 090.781</b>	<b>47271.162</b>	

Classes d'utilisation des terres	Données des inventaires de 2003/2004 Volume exploitable sur pied		
	Volume brut total sur pied (1000m3)	Superficie (1000 ha)	Volume moyen (m3/ha)
Forêts	1 147 500.549	21 236,475	54.03
Autres terres boisées	23 434.563	14 803,759	1.58
Autres terres	64 361.062	11 230 928	
<b>Total</b>	<b>1 235 296.175</b>	<b>47271.162</b>	

Les volumes moyens calculés pour les forêts et les autres terres boisées (volume total et exploitable) sont multipliés directement aux superficies respectives du chapitre 1.

Les Matériel sur pied et le matériel sur pied d'espèces commerciales s'obtiennent pour chaque année de référence, en multipliant les volumes moyens à l'hectare par les superficies totales des forêts et des autres terres boisées du Tableau 1. Ce qui permet d'aboutir aux données du tableau 6a ci-dessous.

En ce qui concerne l'estimation des volumes des 10 essences les plus répandues, cela n'a pas été possible car les seules données disponibles et résultantes du tableau 42 du Rapport d'inventaire national du Cameroun 2003/2004, ressortent uniquement le nombre de tiges à l'hectare et non les volumes. Ce qui signifie qu'on pourra se limiter uniquement au classement des essences les plus répandues.

### 6.3.3 Reclassification dans les catégories de FRA 2010

Pour ce qui est de la reclassification, le volume exploitable sur pied correspond au matériel sur pied d'espèces commerciales.

## 6.4 Données à insérer dans le tableau T6

Tableau 6a – Matériel sur pied

Catégorie de FRA 2010	Volume (millions de mètres cubes sur écorce)							
	Forêt				Autres terres boisées			
	1990	2000	2005	2010	1990	2000	2005	2010
<b>Total matériel sur pied</b>	7497	6819	6480	6141	244	244	244	244
... dont conifères	0	0	0	0	0	0	0	0
... dont feuillus	7497	6819	6480	6141	244	244	244	244
<b>Matériel sur pied d'espèces commerciales</b>	1314	1195	1136	1076	20	20	20	20

Tableau 6b – Matériel sur pied: les dix espèces les plus répandues

Catégorie de FRA 2010 / Nom de l'espèce			Matériel sur pied dans la forêt (millions de mètres cubes)		
Position	Nom scientifique	Nom commun	1990	2000	2005
1 <sup>ère</sup>	<i>Blighia welwitshii</i>	Awonog	DI	DI	DI
2 <sup>ème</sup>	<i>Uapaca guineensis</i>	Rikio	DI	DI	DI
3 <sup>ème</sup>	<i>Polyalthia suaveolens</i>	Otungui	DI	DI	DI
4 <sup>ème</sup>	<i>Trichilia welwitshii</i>	Ebegebemva osoé	DI	DI	DI
5 <sup>ème</sup>	<i>Tabernaemontana crassa</i>	Etoan	DI	DI	DI
6 <sup>ème</sup>	<i>Funtumia elastica</i>	Mutondo	DI	DI	DI
7 <sup>ème</sup>	<i>Pycnanthus angolensis</i>	Ilomba	DI	DI	DI
8 <sup>ème</sup>	<i>Coelocaryon preussi</i>	Ekouné	DI	DI	DI
9 <sup>ème</sup>	<i>Diospyros crassiflora</i>	Ebène	DI	DI	DI
10 <sup>ème</sup>	<i>Musanga cecropioides</i>	Parassolier	DI	DI	DI
<b>Restantes</b>			DI	DI	DI
<b>TOTAL</b>			DI	DI	DI

1) Note: La position se rapporte au degré d'importance en termes de nombre de tiges par hectare en rapport avec la superficie total du Pays. Par ex. la 1<sup>ère</sup> position correspondra à l'espèce ayant le plus grand nombre de tiges sur l'étendue du territoire national. L'an 2005 est l'année de référence à utiliser pour définir la liste des espèces et la position de chaque espèce.

Tableau 6c – Spécifications des valeurs-seuil

Rubrique	Valeur	Information complémentaire
----------	--------	----------------------------



Diamètre minimal (cm) à hauteur de poitrine <sup>1</sup> d'arbres inclus dans le matériel sur pied (X)	10 cm	Ce diamètre est mesuré à hauteur de poitrine d'homme soit à hauteur de 130 cm
Diamètre minimal (cm) de la cime pour calculer le matériel sur pied (Y)	n.d.	Diamètre est variable et dépend de la position de la première grosse branche.
Diamètre minimal (cm) des branches incluses dans le matériel sur pied (W)	n.d.	Le volume des branches n'est pas considéré.
Le volume est calculé « au-dessus du terrain » (AT) ou « au-dessous de la souche » (AS)	AS	Le volume est calculé pour le fût utile situé entre le DHP et la première grosse branche

## 6.5 Commentaires au tableau T6

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Total matériel sur pied	Les données produites ici sont celles obtenues au terme de l'inventaire national réalisé en 2003/2004. Elles sont d'actualité car aucun inventaire n'a plus été réalisé jusqu'à ce jour.	La tendance observée montre une diminution du matériel sur pied des forêts camerounaises. Cette diminution est fortement corrélée à celle des forêts telle que cela apparaît dans le tableau 1.
Matériel sur pied de feuillus/conifères	Les données produites ici sont celles obtenues au terme de l'inventaire national réalisé en 2003/2004. Elles sont d'actualité car aucun inventaire n'a plus été réalisé jusqu'à ce jour.	La tendance observée montre une diminution du matériel sur pied des forêts camerounaises. Cette diminution est fortement corrélée à celle des forêts telle que cela apparaît dans le tableau 1.
Matériel sur pied d'espèces commerciales	Cette donnée résulte aussi des résultats de l'inventaire forestier de 2003/2004. Il faut noter que les données présentées sont des volumes commerciaux estimés (au dessus de 50 cm) et pas le volume total des essences commerciales.	La tendance est vers la stabilité de ce paramètre, expression de du faible taux des prélèvements annuels cumulés, en rapport avec le stock existant sur pied.
Les dix espèces les plus répandues	L'inventaire évoqué plus haut a également donné cette classification. Malheureusement, les données de cet inventaire se limitent à la fréquence et non aux volumes.	RAS

### Autres commentaires généraux au tableau

RAS

<sup>1</sup> Le diamètre à hauteur de poitrine (DHP) se rapporte au diamètre sur écorce mesuré à une hauteur de 1,30 m au-dessus du sol ou de 30 cm au-dessus des contreforts, si ceux-ci ont une hauteur supérieure à un mètre.

## 7. Tableau T7 – Biomasse

### 7.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Biomasse aérienne	Toute biomasse vivante au-dessus du sol, y compris les tiges, les souches, les branches, l'écorce, les graines et le feuillage.
Biomasse souterraine	Toute biomasse de racines vivantes. Les racelles de moins de 2 mm de diamètre sont exclues car il est souvent difficile de les distinguer empiriquement de la matière organique du sol ou de la litière.
Bois mort	Toute biomasse ligneuse non vivante hors de la litière, soit sur pied, soit gisant au sol, soit dans le sol. Le bois mort inclut le bois gisant à la surface, les racines mortes et les souches dont le diamètre est supérieur ou égal à 10 cm ou tout autre diamètre utilisé par le pays

### 7.2 Données nationales

#### 7.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Rapport de l'inventaire National du Cameroun	E	-Volume brut total sur pied -Biomasse totale par zone écologique	2005	Il s'agit des données collectées dans le cadre de l'établissement du rapport de l'inventaire national du Cameroun en 2005

#### 7.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Volume brut total sur pied	Volume de tous les arbres vivants de plus de 10 cm de diamètre à la hauteur de 1,30 m (ou au-dessus des contreforts si ceux-ci sont plus hauts) mesurés sur écorce à partir du sol ou à 1,30 m, jusqu'à la première branche.
Biomasse totale	Toute la biomasse vivante au dessus et en dessous du sol estimé pour les arbres de DHP supérieur à 10 cm. Il s'agit d'une estimation de la biomasse décrite par BROWN en 1997 et qui définit les régressions suivantes ; $Y = \exp\{-1.996 + 2.32 \cdot \ln(D)\}$ pour les arbres situés en zones de savane $Y = 42.69 - 12.800(D) + 1.242(D^2)$ pour les arbres situés dans les autres zones écologiques

#### 7.2.3 Données de base

Le tableau 32 du rapport de l'inventaire national du Cameroun 2003/2004, intitulé « Estimation de la biomasse et du stock de carbone des arbres avec un DHP  $\geq 10$ cm » produit les données de base suivantes :

Classe de couvert / utilisation des terres	Biomasse (arbres DHP ≥ 10 cm)				Stock de Carbone (arbres DHP ≥ 10 cm)		
	Biomasse moyenne par ha	Erreur type (SR%)	Biomasse Totale	Pourcentage de la biomasse totale	Stock de carbone moyen par ha	Erreur type (SR%)	Stock de carbone total
	t/ha	%	T(x1000)	%	t/ha	%	t
<b>Forêt</b>	288.0	1.9	6 127 063.792	88.5	144.0	0.9	3 063 531.896
<b>Autres terres boisées</b>	27.7	8.1	409 110.811	5.9	13.9	4.1	204 555.405
<b>Autres terres</b>	34.3	13.4	384 930.143	5.6	17.1	6.7	192 465.072
<b>Total</b>	<b>145.6</b>		<b>6 921 104.747</b>	<b>100.0</b>	<b>72.8</b>		<b>3 460 552.373</b>

### 7.3 Analyse et traitement des données nationales

#### 7.3.1 Calibrage

Le calibrage n'est pas nécessaire.

#### 7.3.2 Estimation et prévision

Du tableau qui précède, il apparaît avec grand intérêt, l'estimation de la biomasse moyenne et non les biomasses aériennes et souterraines.

Pour ce faire, on devra donc pour chaque année de référence, les formules successives suivantes :

$BT = Bm \times S$  (biomasse totale)

$BA = BT / (1 + R)$  (biomasse aérienne)

$BS = BA \times R$  (biomasse souterraine)

Bm : Biomasse moyenne

S : superficie par année de référence (forêt ou autres terres boisées)

R : le ratio de conversion (racine-pousse)

Les résultats sont contenus dans le tableau 7 ci-dessous.

Par ailleurs, les données disponibles ne permettent l'estimation de la biomasse pour le bois mort.

#### 7.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Le reclassement n'est pas nécessaire.

### 7.4 Données à insérer dans le tableau T7

Catégorie de FRA 2010	Biomasse (millions de tonnes métriques de poids anhydre)							
	Forêt				Autres terres boisées			
	1990	2000	2005	2010	1990	2000	2005	2010
Biomasse aérienne	5648	5137	4881	4626	294	294	294	294
Biomasse souterraine	1356	1233	1171	1110	59	59	59	59
Bois mort	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
<b>TOTAL</b>	<b>7004</b>	<b>6370</b>	<b>6053</b>	<b>5736</b>	<b>353</b>	<b>353</b>	<b>353</b>	<b>353</b>

Nd : non disponible

## 7.5 Commentaires au tableau T7

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Biomasse aérienne	C'est une donnée qui est selon sa formule de calcul fortement corrélée au matériel sur pied.	La tendance est à la stabilité de cette biomasse aérienne. Effet les prélèvements annuels cumulés du matériel sur pied ne sont pas significatifs.
Biomasse souterraine	C'est une donnée qui est fortement corrélée à la précédente.	La tendance est vers sa stabilité en raison de la faiblesse des prélèvements du matériel sur pied.
Bois mort	RAS car non disponible	nd

Autres commentaires généraux au tableau
RAS

## 8. Tableau T8 – Stock de carbone

### 8.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Carbone dans la biomasse aérienne	Carbone présent dans toute la biomasse vivante au-dessus du sol, y compris les tiges, les souches, les branches, l'écorce, les graines et le feuillage.
Carbone dans la biomasse souterraine	Carbone présent dans toute la biomasse de racines vivantes. Les radicelles de moins de deux mm de diamètre sont exclues car il est souvent difficile de les distinguer empiriquement de la matière organique du sol ou de la litière.
Carbone dans le bois mort	Carbone présent dans toute la biomasse ligneuse non vivante hors de la litière, soit sur pied, soit gisant au sol, soit dans le sol. Le bois mort comprend le bois gisant à la surface, les racines mortes et les souches dont le diamètre est supérieur ou égal à dix cm ou tout autre diamètre utilisé par le pays.
Carbone dans la litière	Carbone présent dans toute la biomasse non vivante dont le diamètre est inférieur au diamètre minimal pour le bois mort (par ex. dix cm), gisant à différents stades de décomposition au-dessus du sol minéral ou organique.
Carbone dans le sol	Carbone organique présent dans les sols minéraux et organiques (y compris les tourbières) jusqu'à une profondeur spécifique indiquée par le pays et appliquée de façon cohérente à travers toutes les séries chronologiques.

### 8.2 Données nationales

#### 8.2.1 Sources de données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Rapport de l'inventaire National du Cameroun	E	-Volume brut total sur pied -Biomasse totale par zone écologique	2005	Il s'agit des données collectées dans le cadre de l'établissement du rapport de l'inventaire national du Cameroun en 2005

#### 8.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Stock de carbone	Il désigne le stock de carbone obtenu à partir de la biomasse totale en utilisant un facteur de conversion de 0.5 (Pignard et al 2000)

### 8.2.3 Données de base

Les données de base sont contenues dans le tableau ci-après.

Classe de couvert / utilisation des terres	Biomasse (arbres DHP >=10 cm)				Stock de Carbone (arbres DHP >=10cm)		
	Biomasse moyenne par ha	Erreur type (SR%)	Biomasse Totale	Pourcentage de la biomasse totale	Stock de carbone moyen par ha	Erreur type (SR%)	Stock de carbone total
	t/ha	%	t(x1000)	%	t/ha	%	t
<b>Forêt</b>	288.0	1.9	6 127 063.792	88.5	144.0	0.9	3 063 531.896
<b>Autres terres boisées</b>	27.7	8.1	409 110.811	5.9	13.9	4.1	204 555.405
<b>Autres terres</b>	34.3	13.4	384 930.143	5.6	17.1	6.7	192 465.072
<b>Total</b>	<b>145.6</b>		<b>6 921 104.747</b>	<b>100.0</b>	<b>72.8</b>		<b>3 460 552.373</b>

## 8.3 Analyse et traitement des données nationales

### 8.3.1 Calibrage

Le calibrage n'est pas nécessaire.

### 8.3.2 Estimation et prévision

Du tableau qui précède, les formules ci-après ont été utilisées à savoir :

$CBA = BA \times FC$  (carbone dans la biomasse aérienne)

$CBS = BS \times FC$  (carbone dans la biomasse souterraine)

$CL = S \times TCL$  (carbone dans la litière)

$CS = S \times TCS$  (carbone dans le sol)

BA : biomasse aérienne

BS : biomasse souterraine

FC : fraction de carbone, soit 0,47 (voir exemple 9 des lignes directrices des rapports nationaux, page 34)

S : superficie indiquée dans le chapitre 1 (forêt ou autres terres boisées)

TCL : teneur de carbone dans la litière, soit 2,1 t C/ha (voir exemple 9 des lignes directrices des rapports nationaux, page 34)

TCS : teneur de carbone dans le sol, soit 65 t C/ha (voir exemple 9 des lignes directrices des rapports nationaux, page 34)

Les résultats de ces calculs sont contenus dans le tableau 8 ci-dessous.

### 8.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Le reclassement n'est pas nécessaire.

#### 8.4 Données à insérer dans le tableau T8

Catégorie de FRA 2010	Carbone (Millions de tonnes métriques)							
	Forêt				Autres terres boisées			
	1990	2000	2005	2010	1990	2000	2005	2010
Carbone dans la biomasse aérienne	2655	2414	2294	2174	138	138	138	138
Carbone dans la biomasse souterraine	637	579	550	522	28	28	28	28
<b>Sous-total: Carbone dans la biomasse vivante</b>	<b>3292</b>	<b>2993</b>	<b>2844</b>	<b>2696</b>	<b>166</b>	<b>166</b>	<b>166</b>	<b>166</b>
Carbone dans le bois mort	DI	DI	DI	DI	DI	DI	DI	DI
Carbone dans la litière	52	47	44	42	27	27	27	27
<b>Sous-total: Carbone dans le bois mort et la litière</b>	<b>DI</b>	<b>DI</b>	<b>DI</b>	<b>DI</b>	<b>DI</b>	<b>DI</b>	<b>DI</b>	<b>DI</b>
Carbone dans le sol	1581	1438	1366	1295	826	826	826	826
<b>TOTAL</b>	<b>DI</b>	<b>DI</b>	<b>DI</b>	<b>DI</b>	<b>DI</b>	<b>D</b>	<b>DI</b>	<b>DI</b>

Profondeur du sol (cm) utilisée pour estimer le carbone dans le sol	30
---	----

#### 8.5 Commentaires au tableau T8

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Carbone dans la biomasse aérienne	C'est une donnée fortement corrélée à la biomasse aérienne.	La tendance montre un changement non significatif de cette donnée.
Carbone dans la biomasse souterraine	C'est une donnée fortement corrélée à la biomasse souterraine.	La tendance montre un changement non significatif de cette donnée.
Carbone dans le bois mort	RAS	RAS
Carbone dans la litière	C'est une donnée fortement corrélée à la biomasse souterraine.	La tendance montre un changement non significatif de cette donnée.
Carbone dans le sol	C'est une donnée fortement corrélée à la biomasse souterraine.	La tendance montre un changement non significatif de cette donnée.

Autres commentaires généraux au tableau
RAS

## 9. Tableau T9 – Incendies de forêt

### 9.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Nombre d'incendies	Nombre moyen annuel d'incendies de végétation.
Superficie touchée par les incendies	Superficie moyenne annuelle touchée par les incendies de végétation.
Incendie de végétation (terme supplémentaire)	Tout incendie de végétation indépendamment de la source d'allumage, du dégât ou du bénéfice.
Incendie non contrôlé	Tout incendie de végétation <u>non planifié</u> et <u>non contrôlé</u> qui, quelle que soit sa source d'allumage, peut nécessiter une action d'extinction ou toute autre action conforme à la politique des organisations de lutte contre le feu.
Feu planifié	Un feu de végétation, quelle que soit sa source d'allumage, qui brûle conformément à des objectifs de gestion et qui ne nécessite pas de mesures d'extinction ou qui nécessite de mesures d'extinction limitées.

### 9.2 Donnée nationales

#### 9.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Rapport de l'Inventaire National du Cameroun	E	-Etendue des feux de brousse	2005	Il s'agit des données collectées dans le cadre de l'établissement du rapport de l'inventaire national du Cameroun en 2005.

#### 9.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Feux de brousse	Les feux de brousse désignent les incendies de végétation presque toujours planifiés et non contrôlés.
Feu souterrain	Les feux souterrains désignent les feux présents en dessous des sols
Feu de surface	Les feux de surface désignent les feux présents au niveau de la litière
Feu de cime	Les feux de cime désignent les feux présents au niveau de la cime des arbres



### 9.2.3 Données de base

Les données de base résultent du tableau 23 du rapport de l'inventaire national du Cameroun réalisé en 2005, et intitulé « Etendue des feux de brousse ».

Classe de couvert/utilisation des terres	Observations	Superficie (1000ha)	Pourcentage (%)
FORET	<b>Traces de feu observées</b>		
	Aucune trace de feu observé	20 739.708	97.7
	Total traces de feux observés	496.767	2.3
	-Traces récentes	230.064	1.1
	-Anciennes traces	266.703	1.3
	<b>Total Forêt</b>	<b>21 236.475</b>	<b>100.0</b>
	<b>Types de feu</b>		
	Feu souterrain	84.559	17.0
	Feu de surface	412.208	83.0
	Feu de cime		0.0
	<b>Total traces de feux observés</b>	<b>496.767</b>	<b>100.0</b>
AUTRES TERRES BOISEES	<b>Traces de feu observées</b>		
	Aucune trace de feu observé	7 547.851	51.0
	Total traces de feux observés	7 255.908	49.0
	-Traces récentes	4 879.876	33.0
	-Anciennes traces	2 376.032	16.1
	<b>Total Forêt</b>	<b>14 803.759</b>	<b>100.0</b>
	<b>Types de feu</b>		
	Feu souterrain	377.958	5.2
	Feu de surface	6 730.907	92.8
	Feu de cime	147.042	2.0
	<b>Total traces de feux observés</b>	<b>7 255.908</b>	<b>100.0</b>
AUTRES TERRES	<b>Traces de feu observées</b>		
	Aucune trace de feu observé	7 813.495	69.6
	Total traces de feux observés	3 417.432	30.4
	-Traces récentes	1 917.461	17.1
	-Anciennes traces	1 499.971	13.4
	<b>Total Forêt</b>	<b>11 230.928</b>	<b>100.0</b>
	<b>Types de feu</b>		
	Feu souterrain	69.272	2.0
	Feu de surface	3 343.130	97.8
	Feu de cime	5.030	0.1
	<b>Total traces de feux observés</b>	<b>3 417.432</b>	<b>100.0</b>

## 9.3 Analyse et traitement des données nationales

### 9.3.1 Calibrage

Le calibrage n'est pas nécessaire.

### 9.3.2 Estimation et prévision

Pour remplir le tableau 9a, les données ont été tirées du tableau précédent (année 2005).

### 9.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

La reclassification est établie uniquement pour le tableau 9b en ce qui concerne aussi la superficie classifiée comme forêt.

#### Grille de reclassification

Classes nationales	Superficie (1000ha)	Catégorie FRA		
		Incendie non contrôlé	Feu planifié	Total
Feu souterrain	84.559	100%	0%	<b>100%</b>
Feu de surface	412.208	80%	20%	<b>100%</b>
Feu de cime		100%	0%	
<b>Total</b>	<b>496.767</b>	Non applicable		

Pour l'estimation des pourcentages ci-dessus, on s'est appuyé sur les superficies indiquées dans les résultats d'inventaire national de 2003/2004 en qui concerne notamment les incendies non contrôlés et les feux planifiés. En somme, il s'est agi d'un chemin inverse établi à partir des données disponibles.

#### Résultats de la reclassification

Classes nationales	Superficie (1000ha)	Catégorie FRA		
		Incendie non contrôlé	Feu planifié	Total
Feu souterrain	84.559	84.559	0	84.559
Feu de surface	412.208	329.766	82.443	412.209
Feu de cime		0	0	0
<b>Total</b>	<b>496.767</b>	<b>414.325</b>	<b>82.443</b>	<b>496.767</b>

#### Pourcentage par rapport à la superficie totale

Catégories FRA	Superficie (1000 ha)	Pourcentage par rapport à la superficie total de la forêt (21 236.475ha)
Incendie non contrôlé	414.325	83.4
Feu planifié	82.443	16.6
<b>Total</b>	<b>496.767</b>	<b>100</b>

## 9.4 Données à insérer dans le tableau T9

Tableau 9a

Catégorie de FRA 2010	Moyenne annuelle sur une période de 5 ans					
	1990		2000		2005	
	1000 hectares	nombre d'incendies	1000 hectares	nombre d'incendies	1000 hectares	nombre d'incendies
Superficie totale de terres touchées par les incendies	DI	DI	DI	DI	11 170	DI
... dont de forêt	DI	DI	DI	DI	497	DI
... dont d'autres terres boisées	DI	DI	DI	DI	7 256	DI
... dont d'autres terres	DI	DI	DI	DI	3 417	DI

Tableau 9b

Catégorie de FRA 2010	Proportion de superficie forestière touchée par des incendies (%)		
	1990	2000	2005
Incendie non contrôlé	DI	DI	83,4
Feu planifié	DI	DI	16,6

Note: Les chiffres des années de référence se rapportent aux moyennes des superficies touchées annuellement pour les périodes de cinq ans suivantes: 1988-1992, 1998-2002 et 2003-2007 respectivement.

## 9.5 Commentaires au tableau T9

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Superficie touchée par les incendies	Cette variable résulte de l'inventaire forestier réalisé en 2003/2004.	RAS du fait de l'inexistence des données précédentes.
Nombre d'incendies	Les données à ce niveau sont indisponibles	RAS en raison de l'indisponibilité des données
Incendie non contrôlé / Feu planifié	Cette variable résulte de l'inventaire forestier réalisé en 2003/2004	RAS du fait de l'inexistence des données précédentes.

### Autres commentaires généraux au tableau

RAS

## 10 Tableau T10 – Autres perturbations influençant la santé et vitalité des forêts

### 10.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Perturbation	Perturbation occasionnée par tout facteur (biotique ou abiotique) qui lèse la vigueur et la productivité de la forêt et qui n'est pas le résultat direct d'activités humaines.
Espèce envahissante	Espèce non indigène pour un écosystème déterminé dont l'introduction et la propagation occasionne, ou est susceptible d'occasionner, des dommages socioculturels, économiques ou environnementaux, ou qui peut nuire à la santé humaine.
Catégorie	Définition
Perturbation par les insectes	Perturbation occasionnée par des ravageurs.
Perturbation par les maladies	Perturbation occasionnée par des maladies attribuables à des agents pathogènes, comme les bactéries, les champignons, les phytoplasmes ou les virus.
Perturbation par d'autres agents biotiques	Perturbation occasionnée par des agents biotiques autre que les insectes ou les maladies, comme le broutage par la faune sauvage, le pâturage, les dommages physiques causés par des animaux, etc.
Perturbation par des facteurs abiotiques	Perturbations occasionnées par des facteurs abiotiques, comme la pollution de l'air, la neige, les tempêtes, la sécheresse, etc.

### 10.2 Données nationales

#### 10.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Rapport de l'Inventaire National du Cameroun	E	-Superficies en fonction des problèmes environnementaux	2005	Il s'agit des données collectées dans le cadre de l'établissement du rapport de l'inventaire national du Cameroun en 2005.

#### 10.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Perte du niveau d'eau	Baisse du niveau d'eau
Sécheresse	Absence prolongée de pluie
Inondation	Submersion résultant du débordement des eaux
Mauvaise qualité de l'eau	Eau contenant des impuretés d'origine exogène
Maladies	Maladie due aux facteurs abiotiques et biotiques
Erosion	Processus physique et chimique naturel par lequel le sol et mes roches de la croûte terrestre sont continuellement soumis à une abrasion et à une corrosion.
Glissement de terrain	Glissement de terrain.
Chablis	Chute des arbres consécutive à l'érosion éolienne

Autres	Ils désignent les problèmes environnementaux dont l'origine n'a pas été identifiée
--------	--

### 10.2.3 Données de base

Les données suivantes résultent du tableau 22 du rapport de l'inventaire national du Cameroun réalisé en 2003/2004, et intitulé « superficie en fonction des problèmes environnementaux ».

Malheureusement, cette information ne peut pas être utilisée comme base pour dériver des évaluations pour ce tableau puisqu'il indique seulement que les zones où ces types de perturbations ont été détectés mais il n'indique pas où ces zones sont « sensiblement affecté » par elles.

Classes nationales	Problèmes environnementaux	Superficie (1000ha)	Pourcentage par rapport à la superficie forestière(%)
Forêt	Perte du niveau d'eau	2 079.513	9.8
	Sécheresse	819.244	3.9
	Inondation	1 737.288	8.2
	Mauvaise qualité de l'eau	1 057.187	5.0
	Maladies	3 453.722	16.3
	Erosion	1 154.778	5.4
	Glissement de terrain	89.735	0.4
	Chablis	8 811.870	41.5
	Autres	918.965	4.3
	Aucune observation	10 336.285	48.7
	<b>Total Forêt</b>	<b>30 458.588</b>	<b>143.5</b>

Note : Le total est supérieur à 100% car plusieurs options peuvent être sélectionnées pour la même superficie.

## 10.3 Analyse et traitement des données nationales

### 10.3.1 Calibrage

### 10.3.2 Estimation et prévision

### 10.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

## 10.4 Données à insérer dans le tableau T10

**Tableau 10a – Perturbations**

Catégorie de FRA 2010	Superficie forestière touchée (1000 hectares)		
	1990	2000	2005
Perturbation par les insectes	DI	DI	DI
Perturbation par les maladies	DI	DI	DI
Perturbation par d'autres agents biotiques	DI	DI	DI
Perturbation occasionnée par des facteurs abiotiques	DI	DI	DI
<b>Superficie totale touchée par des perturbations</b>	DI	DI	DI

Notes: Les chiffres des années de référence se rapportent aux moyennes des superficies touchées annuellement pour les périodes de cinq ans suivantes: 1988-1992, 1998-2002 et 2003-2007 respectivement.

La superficie totale perturbée ne correspond pas nécessairement à la somme de chaque perturbation étant donné qu'il pourrait y avoir superposition.

**Tableau 10b – Les plus importants infestations d'insectes et éruptions de maladies influençant la santé et vitalité de la forêt**

Description / Nom	Espèce d'arbre ou genre touché (nom scientifique)	Année(s) de la dernière infestation/éruption	Superficie touchée (1000 hectares)	Si cyclique, cycle approx. (ans)
ND	ND	ND	ND	ND

**Tableau 10c – Superficie de forêt touchée par des espèces envahissantes ligneuses**

Nom scientifique de l'espèce envahissante ligneuse	Superficie forestière touchée 2005 (1000 hectares)
ND	ND
<b>Superficie forestière totale touchée par des espèces envahissantes ligneuses</b>	

## 10.5 Commentaires au tableau T10

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Perturbation par les insectes		
Perturbation par les maladies		

Perturbation par d'autres agents biotiques		
Perturbation occasionnée par des facteurs abiotiques		
Les plus importants infestations/ éruptions		
Espèces envahissantes		

<b>Autres commentaires généraux au tableau</b>

## 11. Tableau T11 – Extraction de bois et valeur du bois extrait

### 11.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Extraction de bois industriel	Le bois rond extrait (volume de bois rond sur écorce) pour la production de biens et de services autres que la production d'énergie (bois de feu).
Extraction de bois de feu	Le bois extrait pour la production d'énergie, que ce soit pour usage industriel, commercial ou domestique.

### 11.2 Données nationales

#### 11.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Système Intégré de Gestion de l'Information Forestière/Direction des Forêts (MINFOF)	E	Superficie des types de forêts	2008	
Note de synthèse économique du secteur forestier au Cameroun	M	Valeur unitaire du m <sup>3</sup> de bois	2006	Il s'agit d'une note de synthèse réalisée à partir des études et documents publiés récemment. Elle a été réalisée par D.F Thies (GTZ/PGDRN) et V. Beligné (Coop. France)
Document de planification (MINEF)	M	Production de bois	2004	
Aperçu de la situation de l'exploitation forestière au Cameroun (global forest watch) )http://apps.fao.org.	H	Production bois de feu	2000	Les données de base sont celles de 1998

#### 11.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Production de bois en grumes	C'est la production nationale en grumes toutes essences confondues. Il correspond au volume total entrée usine de toutes les essences exploitées.
Production de bois de feu	C'est la production nationale de bois d'énergie tout usage confondu



### 11.2.3 Données de base

D'après les données du SIGIF/MINFOF (bois industriel), la production nationale annuelle totale est la suivante (valeur sur écorce) :

	2004	2005	2006	2007	2008
<b>Production nationale annuelle totale (1000m3)</b>	3 218.655	3 020.694	3 289.416	3 086.244	3 025.894

Le tableau 2 de la note de synthèse évoquée dans la partie « Sources des données » se présente ainsi qu'il suit :

Année budgétaire	Volume Exporté (en EBR)	Valeur unitaire (FCFA/m3)	Valeur export (en millions de F CFA)	Total fiscalité (en millions de F CFA)	Emploi (secteur formel)	Emploi (secteur informel)
1997/1998	3 400 00	79 412	270 000	43 788	12 013	-
1999/00	2 608 027	87 890	229 220	24 332	-	91 000
2005	2 316 302	98 549	228 270	24 736	12 907	150 727

EBR : Equivalent Bois Rond

Les données nécessaires pour réaliser les estimations de 1990 et 2000 sont les suivantes (elles ont également été utilisées pour FRA2005) :

Variable (en 1000 m <sup>3</sup> )	1990	1994	1995	1996	1997	1998	2000	2001	2002	2003
<b>Prélèvement de bois rond industriel</b>	3 136	2 542	2 628	2 820	3 378	3 358	3 000	2 441.5	2 116	1 758
<b>Prélèvement de bois de feu*</b>	9 787	10 926	11 235	11 547	11 867	12 192				

Source : MINEF 2004 et global forest watch 2000

Nous ne disposons pas de données concernant la valeur monétaire des bois extraits en 1990 et 2000.

## 11.3 Analyse et traitement des données nationales

### 11.3.1 Calibrage

Le calibrage n'est pas nécessaire.

### 11.3.2 Estimation et prévision

Concernant le bois industriel, la valeur de 1990 a été tirée directement des données de base. Par contre, la valeur de 2000 ayant été considérée anormale, il a été effectué une moyenne des

valeurs pour la période 1998-2002. Pour 2005, une moyenne a été réalisée sur 5 ans (2003 à 2007) des données issues du SIGIF/MINFOF.

Concernant le bois de feu, la valeur de 1990 a été tirée directement des données de base. Par contre, les valeurs de 2000 et 2005 ont été calculées par extrapolation linéaire à partir des valeurs indiquées pour la période 1990-1998.

Variable (en 1000 m <sup>3</sup> )	1990	2000	2005
Prélèvement de bois rond industriel	3 136	2729	2875
Prélèvement de bois de feu	9 787	12 819	14401

Toutes les valeurs sur l'extraction de bois ainsi obtenues ont été multipliées par le coefficient 1,15 pour obtenir le volume sur écorce correspondant.

Variable (en 1000 m <sup>3</sup> )	1990	2000	2005
Prélèvement de bois rond industriel	3 606	3138	3306
Prélèvement de bois de feu	11 255	14 742	16 561

### 11.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010.

Le reclassement n'est pas nécessaire.

### 11.4 Données à insérer dans le tableau T11

Catégorie de FRA 2010	Extraction de bois industriel			Extraction de bois de feu		
	1990	2000	2005	1990	2000	2005
Volume total (1000 m <sup>3</sup> sur écorce)	3 606	3138	3306	11 255	14 742	16 561
... dont provenant de la forêt	DI	DI	DI	DI	DI	DI
Valeur unitaire (monnaie nationale / m <sup>3</sup> sur écorce)	DI	87890	98 549	DI	DI	DI
Valeur totale (1000 monnaie nationale)	DI	275798820	325802994	DI	DI	DI

Les chiffres du tableau précédent ne sont des moyennes, mais ils résultent plutôt des données disponibles.

Note: Les chiffres des années de référence se rapportent aux moyennes pour des périodes de cinq ans suivantes: 1988-1992, 1998-2002 et 2003-2007 respectivement.

	1990	2000	2005
Nom de la monnaie nationale	F CFA	F CFA	F CFA

### 11.5 Commentaires au tableau T11

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
----------------------	---	--

Volume total de bois industriel	RAS	
Volume total de bois de feu	RAS	
Valeur unitaire	RAS	
Total value	RAS	

<b>Autres commentaires généraux au tableau</b>
--

RAS
-----

## 12. Tableau T12 – Extraction de produits forestiers non ligneux et valeur des PFNL extraits

### 12.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Produit forestier non ligneux (PFNL))	Biens obtenus des forêts qui sont des objets tangibles et physiques d'origine biologique autre que le bois.
Valeur des PFNL extraits	Aux fins du tableau, la valeur est définie comme la valeur marchande au site de collecte ou à la lisière de la forêt.

### Catégories des PFNL

Catégorie
<b>Produits végétaux/matière première</b>
1. Aliments
2. Fourrage
3. Matière première pour la préparation de médicaments et de produits aromatiques
4. Matière première pour la préparation de colorants et teintures
5. Matière première pour la fabrication d'ustensiles, d'objets d'artisanat et pour la construction
6. Plantes ornementales
7. Exsudats
8. Autres produits végétaux
<b>Produits animaux/ Matière première</b>
9. Animaux vivants
10. Cuirs, peaux et trophées
11. Miel sauvage et cire d'abeille
12. Viande de brousse
13. Matière première pour la préparation de médicaments
14. Matière première pour la préparation de colorants
15. Autres produits animaux comestibles
16. Autres produits animaux non-comestibles

### 12.2 Données nationales

#### 12.2.1 Source des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Documents des délégations régionales des forêts et de la faune de l'Adamaoua, de l'Est, du Littoral, du Sud-Ouest, et du Nord-Ouest	F	PFNL	2007	Les documents ici sont les rapports annuels d'activités 2007 qui ont été consultés lors des missions de terrains.

## 12.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
PFNL	Ils désignent l'ensemble des produits forestiers autres que le bois

## 12.2.3 Données de base

Les données de base ont été obtenues lors des missions de terrain et se résument ainsi qu'il suit :

Régions	Année	PFNL	Quantité(t)
Adamaoua	2007	-Pipper Guinéensis (poivre sauvage ou kimba)	60
		-Miel	12 040 litres
		-Cola sp	360t
		-Charbon de bois	0.03
Est	2007	Ebene	71.672
Littoral	2007	-Gnetum africana	1 401
		-Charbon de bois	200
		-Ebene	112.2
		-Yohimbe	92
		-Pygéum	25
Sud-Ouest	2007	-Prinus africana(pygéum)	2
		-Gnetum africana	1 352
		-Cola sp	1.8
		-Irvingia gabonensis	0.05
		-Penthachienta sp	0.05
Nord-Ouest	2006	-Pygéum	71
		-Voacanga	32
		-Cola sp	157 sacs, soit environ 50t
	2007	-Bois de feu	1.265
		-Njanse cane	0.025
		-Pygéum	0.705
		-Voacanga	0.230
		-Gnetum	1.350
		-Yohimbe	0.095
		-Ebene	0.530
-Charbon de bois	0.800		

## 12.3 Analyse et traitement des données nationales

### 12.3.1 Calibrage

Le calibrage n'est pas nécessaire.

### 12.3.2 Estimation et prévision

L'estimation consiste à faire un regroupement pour une production au niveau national uniquement pour l'année 2007 car les données de 2006 sont partiellement disponibles. Ce qui se résume au tableau suivant.

Année	PFNL	Quantité nationale (tonnes)
2007	Gnetum Africana	2 754.35 t
	Cola sp	411.8t
	Charbon de bois	200.83 t
	Ebene	184.402t
	Yohimbe	92.095t
	Pipper guinéensis (poivre sauvage)	60 t
	Pygéum (Prunus africana)	98.705t
	Voacanga	32.23t
	Irvingia gabonensis	0.05
	Penthahienta sp	0.05
	Miel	12 040 litres

### 12.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Compte tenu de l'espace réduit, la reclassification peut se présenter de la manière suivante :

PFNL	Catégorie FRA 2010	Quantité (tonnes) 2007
<i>Gnetum Africana</i>	Aliments	2 754.35 t
<i>Cola sp</i>	Aliments	411.8t
Ebène	Matière première pour la fabrication d'objets d'artisanat	184.402t
Yohimbe	Matière première pour la fabrication de médicaments	92.095t
<i>Pipper guineensis</i> (poivre sauvage)	Matière première pour la fabrication des produits aromatiques	60 t
<i>Pygéum (Prunus africana)</i>	Matière première pour la fabrication de médicaments	98.705t
Voacanga	-----//-----	32.23t
<i>Irvingia gabonensis</i>	Aliments	0.05
<i>Penthachienta sp</i>	Matière première pour la fabrication des médicaments	0.05
Miel	Aliments	12 040 litres

Les données de ce tableau (quantité) sont certes celles de 2007, mais sont par extrapolation, utilisées dans le tableau final pour l'année 2005.

### 12.4 Données à insérer dans le tableau T12

Place	Nom du produit	Espèce principale	Unité	PFNL extraits 2005		Catégorie de PFNL
				Quantité	Valeur (1000 monnaie nationale)	
1 <sup>er</sup>	Okok	Gnetum africana	tonnes	2754.35	ND	1
2 <sup>ème</sup>	Cola	Cola sp	tonnes	411.8	ND	1
3 <sup>ème</sup>	Charbon de bois	Charbon de bois	ND	ND	ND	8
4 <sup>ème</sup>	Ebene	Diospyros sp	tonnes	184.402	ND	5
5 <sup>ème</sup>	Yohimbe	Yohimbe	tonnes	92.095	ND	3
6 <sup>ème</sup>	poivre sauvage	Pipper guinéensis	tonnes	60	ND	3
7 <sup>ème</sup>	Pygéum	Prunus africana	tonnes	98.705	ND	3
8 <sup>ème</sup>	Voacanga	Voacanga	tonnes	32023	ND	3
9 <sup>ème</sup>	Mangue sauvage	Irvingia gabonensis	tonnes	0.05	ND	1
10 <sup>ème</sup>	Penthachienta	Penthachienta sp	tonnes	0.05	ND	3
Tous les autres produits végétaux		Miel			ND	
Tous les autres produits animaux					ND	
<b>TOTAL</b>					ND	

	2005
Nom de la monnaie nationale	F CFA

### 12.5 Commentaires au tableau T12

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.
10 produits les plus importants	En raison de l'insuffisance des données disponibles pour apprécier les tendances, il est indiqué de se limiter au classement de l'année 2007 qui n'est pas différent de celui des autres années. Toutefois, nous avons par souci de donner une information même indicative, utiliser par extrapolation les données de 2007 pour l'année 2005.
Autres produits végétaux	RAS
Autres produits animaux	RAS
Valeur par produit	RAS
Valeur totale	RAS

Autres commentaires généraux au tableau
RAS

## 13. Tableau T13 – Emploi

### 13.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Emploi-équivalent plein temps (EPT)	Unité de mesure correspondant à une personne travaillant plein temps pendant une période de référence spécifiée.
Emploi	Inclut toute personne pourvue d'un emploi salarié ou à titre indépendant
Emploi salarié	Toute personne qui, durant la période de référence, a effectué un travail moyennant <u>un salaire ou un traitement</u> en espèces ou en nature.
Emploi à titre indépendant	Personne qui, durant la période de référence, a effectué un travail en vue d'un <u>bénéfice ou gain familial</u> en espèces ou en nature (par ex. les employeurs, les personnes travaillant pour leur propre compte, les membres de coopératives de producteurs, les travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale).

### 13.2 Données nationales

#### 13.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Eba'a Atyi, R, 1998, Cameroon's logging industry : structure, economic importance and effects of devaluatio, occasional paper No14, CIFOR, Bogor, Indonesia	M	Emplois forestiers	1990-2000	En: FAO. 2003. Trends and current status of the contribution of the forest sector to national economies. A study prepared by Arvydas Lebedys.

#### 13.2.2 Classement et définitions

Pas de définition des classes nationales

#### 13.2.3 Données de base

Les informations ont été tirées de l'étude FAO susmentionnée.

Emplois forestiers	
1990	2000
22 962	19 621

Les données ci-dessous sont données à titre indicatif :

Année budgétaire	Volume Exporté (en EBR)	Valeur unitaire (FCFA/m3)	Valeur export (en millions de F CFA)	Total fiscalité (en millions de F CFA)	Emploi (secteur formel)	Emploi (secteur informel)
1997/1998	3 400 00	79 412	270 000	43 788	12 013	-
1999/00	2 608 027	87 890	229 220	24 332	-	91 000
2005	2 316 302	98 549	228 270	24 736	12 907	150 727



### 13.3 Analyse et traitement des données nationales

#### 13.3.1 Calibrage

Pas nécessaire

#### 13.3.2 Estimation et prévision

Pas nécessaire

#### 13.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

Les emplois forestiers sont des emplois dans la production primaire de biens selon FRA (emplois salariés).

### 13.4 Données à insérer dans le tableau T13

Catégorie de FRA 2010	Emploi (1000 EPT)		
	1990	2000	2005
Emploi dans la production primaire de biens	23	20	DI
...dont emploi salarié	23	20	DI
... dont emploi à titre indépendant	DI	DI	DI
Emploi dans la gestion des aires protégées	DI	DI	DI

### 13.5 Commentaires au tableau T13

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Emploi dans la production primaire de biens		
Emploi salarié / Emploi à titre indépendant		
Emploi dans la gestion des aires protégées		

#### Autres commentaires généraux au tableau

Le document FAO est une étude portant sur la situation mondiale de l'emploi dans le secteur forestier. Il rapporte donc les données estimées concernant l'emploi dans le secteur forestier et les services connexes (sans spécifier les différentes catégories) pour la période 1990-2000.

Les données sur le Cameroun proviennent de : Eba'a Atyi, R, 1998, Cameroon's logging industry : structure, economic importance and effects of devaluatio, occasional paper No14, CIFOR, Bogor, Indonesia

## 14 Tableau T14 – Cadre politique et juridique

### 14.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Politique forestière	L'ensemble des orientations et des principes d'actions adoptés par les autorités publiques en harmonie avec les politiques nationales socioéconomiques et environnementales dans un pays donné et destinés à orienter les décisions futures portant sur l'aménagement, l'utilisation et la conservation de la forêt et des arbres au bénéfice de la société.
Déclaration de politique forestière	Le document décrivant les objectifs, les priorités et les mesures d'application de la politique forestière.
Programme forestier national	Expression générique désignant un large éventail d'approches pour la formulation, la planification et la mise en œuvre de politiques forestières aux niveaux national et sous-national. Le programme forestier national désigne le cadre et les orientations pour le développement du secteur forestier dans les pays qui en prennent l'initiative à travers la consultation et la participation de toutes les parties prenantes et en accord avec les politiques d'autres secteurs et les politiques internationales.
Loi (Acte juridique ou Code) sur la forêt	Ensemble de règles décrétées par l'autorité législative d'un pays réglementant l'accès aux ressources forestières ainsi que leur gestion, conservation et utilisation.

### 14.2 Données à insérer dans le tableau T14

Indiquer l'existence des éléments suivants: (2008)		
<b>Déclaration de politique forestière de portée nationale</b>		x Oui
		Non
Si OUI, indiquer :	Année de l'approbation	1993
	Référence du document	Document de Politique Forestière du Cameroun
<b>Programme forestier national (pfn)</b>		x Oui
		Non
Si OUI, indiquer:	Dénomination du pfn dans le pays	Programme Sectoriel Forêt Environnement (PSFE)
	Année de démarrage	2005
	Statut actuel	En cours de formulation
		x En cours d'application
		En révision
		Processus temporairement suspendu
	Référence du document ou site web	
<b>Loi (Acte juridique ou Code) sur la forêt de portée nationale</b>		x Oui, il existe une loi forestière spécifique
		Oui, mais les règles sur la forêt sont incorporées dans une autre législation (plus générale)

		Non, les questions forestières ne sont pas réglementées par la législation nationale
Si OUI, indiquer:	Année de l'adoption	1994
	Année du dernier amendement	1999
	Référence du document	Loi N° 94/01 du 20 Janvier 1994 portant Régime des Forêts, de la Faune, et de la Pêche.

**En cas de responsabilité décentralisée dans l'élaboration de la politique et/ou législation forestière, indiquer l'existence des éléments suivants et expliquer, dans les commentaires relatifs au tableau, la façon dont la responsabilité est organisée dans votre pays lors de l'élaboration décentralisée de la politique et/ou législation forestière.**

<b>4. Déclarations décentralisées de politique forestière</b>		Oui
	x	Non
Dans l’AFFIRMATIVE, indiquer le nombre de régions/départements/provinces ayant adopté des déclarations de politique forestière		
<b>5. Lois décentralisées (Actes juridiques ou Codes) sur la forêt</b>		Oui
	x	Non
Si OUI, indiquer le nombre de régions/départements/provinces ayant des lois sur les forêts		

### 14.3 Commentaires au tableau T14

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.
Déclaration de politique forestière de portée nationale	RAS
Programme forestier national (pfn)	RAS
Loi (Acte juridique ou Code) sur la forêt de portée nationale	RAS
Déclarations décentralisées de politique forestière	
Lois décentralisées (Actes juridiques ou Codes) sur la forêt	RAS

#### Autres commentaires généraux au tableau

RAS

## 15 Tableau T15 – Cadre institutionnel

### 15.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Ministre responsable de l'élaboration de politiques forestières	Ministre détenant la responsabilité principale sur les questions forestières et la formulation de la politique forestière.
Directeur des forêts	Le Directeur des forêts – ou chef de l'administration forestière - est le fonctionnaire en charge de l'application du mandat de l'administration publique relatif aux forêts.
Degré de subordination	Nombre de degrés hiérarchiques administratifs entre le Directeur des forêts et le Ministre.
Diplôme universitaire	Titre obtenu auprès d'une université après au moins trois ans d'études post-secondaires.

### 15.2 Données à insérer dans le tableau T15

Tableau 15a

Catégories de FRA	2008
Ministre responsable de la formulation de politiques forestières: donner le titre complet	Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF)
Degré de subordination du Directeur des forêts au sein du Ministère	1 <sup>er</sup> degré de subordination par rapport au Ministre
	x 2 <sup>ème</sup> degré de subordination par rapport au Ministre
	3 <sup>ème</sup> degré de subordination par rapport au Ministre
	4 <sup>ème</sup> degré, ou degré plus bas, de subordination par rapport au Ministre
Autres organismes forestiers publics au niveau national	Agence National d'Appui au Développement Forestier (ANAFOR).
Institution(s) responsable(s) de l'application des lois forestières	MINFOF

Tableau 15b – Ressources humaines

Catégories de FRA	Ressources humaines au sein des institutions forestières publiques					
	2000		2005		2008	
	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes
Effectifs totaux	DI	DI	DI	DI	1865	19.57
...dont possédant un diplôme universitaire ou équivalent	DI	DI	DI	DI	409	7.82

- Note: Sont incluses les ressources humaines au sein des institutions forestières publiques à l'échelle sous-nationale
- Sont exclues les personnes travaillant dans des entreprises de l'État, dans l'enseignement et la recherche ainsi que les travailleurs saisonniers/temporaires.

### 15.3 Commentaires au table T15

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Ministre responsable de la formulation de politiques forestières	RAS	
Degré de subordination du Directeur des forêts au sein du Ministère	RAS	
Autres organismes forestiers publics au niveau national	RAS	
Institution(s) responsable(s) de l'application des lois forestières	RAS	
Ressources humaines au sein des institutions forestières publiques	RAS	

Autres commentaires généraux au tableau
RAS

## 16 Tableau T16 – Formation et recherche

### 16.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Terme	Définition
Education forestière	Programme d'enseignement post secondaire centré sur la forêt et sujets associés
Doctorat	Diplôme d'études supérieures (ou équivalent) sanctionnant une durée totale d'études d'environ huit ans.
Master ou équivalent	Diplôme d'études supérieures (ou équivalent) sanctionnant une durée d'études de cinq ans.
Licence ou équivalent	Diplôme d'études supérieures (ou équivalent) sanctionnant une durée d'études de trois ans. .
Diplôme ou Brevet de technicien	Qualification délivrée par un établissement technique d'enseignement supérieur consistant en un ou trois ans d'enseignement post-secondaire.
Centres de recherche forestière financés par des fonds publics	Centres de recherche réalisant principalement des programmes de recherche sur les questions forestières. Le financement de ces centres est fait principalement sur fonds publics ou à travers d'institutions publiques.

### 16.2 Données nationales

#### 16.2.1 Sources des données

#### 16.2.2 Données de base

Il existe des données pour cette rubrique, mais elles sont très disparates et nécessitent une bonne organisation du travail pour les rassembler. La compilation n'a pas pu se faire.

### 16.3 Analyse et traitement des données nationales

#### 16.3.1 Estimation et prévision

### 16.4 Données à insérer dans le tableau T16

Catégories de FRA	Nombre de diplômés <sup>1</sup> en éducation relative à la forêt					
	2000		2005		2008	
	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes
Master en sciences forestières ou équivalent	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Licence en sciences forestières ou équivalent	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Diplôme / Brevet de technicien forestier	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Catégories de FRA	Cadres travaillant dans les centres de recherche forestière financés par des fonds publics <sup>2</sup>					
	2000		2005		2008	
	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes	Nombre	%Femmes
Doctorat	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Master ou équivalent	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Licence ou équivalent	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Notes:

## 16.5 Commentaires au tableau T16

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Nombre annuel de diplômés dans le pays		
Cadres travaillant dans les centres de recherche forestière financés par des fonds publics		

Autres commentaires généraux au tableau

## 17 Tableau T17 – Recouvrement des recettes publiques et dépenses

### 17.1 Catégories et définitions de FRA 2010

Catégorie	Définition
Recettes forestières	Toute recette de l'État perçue sur la production intérieure (domestique) et le commerce de produits et de services forestiers. À ces fins, sont inclus dans les produits forestiers: le bois rond, le bois scié, les panneaux en bois, les pâtes et papiers, et les PFNL. Pour autant que possible, cette catégorie doit inclure les recettes perçues par tous les niveaux de l'État (c'est-à-dire niveau central, régional/provincial et municipal) mais doit exclure les bénéfices des entreprises commerciales publiques
Dépenses publiques	Toute dépense de l'État en faveur d'activités relatives aux forêts (définies par la suite).
Dépenses opérationnelles (sous-catégorie des dépenses publiques)	Toute dépense de l'État en faveur d'organismes publics exclusivement engagés dans le secteur forestier. Lorsque l'administration forestière fait partie d'un organisme public plus grand (par ex. département ou ministère), seulement la composante du secteur forestier des dépenses totales de l'organisme en question est incluse. Pour autant que possible, sont également incluses les autres institutions (par ex. de recherche, de formation ou de commercialisation) exclusivement engagées dans le secteur forestier, mais sont exclues les dépenses des entreprises commerciales publiques.
Paiements de transferts (sous-catégorie des dépenses publiques)	Toute dépense de l'État en faveur de mesures directes (transferts) d'incitation financière versée à des organismes non gouvernementaux et du secteur privé, à des collectivités, des entreprises ou des particuliers œuvrant dans le secteur forestier pour la mise en oeuvre d'activités relatives aux forêts.
Financement interne	Dépenses publiques financées grâce à des ressources financières publiques d'origine interne (domestique), y compris: les recettes forestières retenues, les fonds associés aux forêts et les allocations du budget national (par ex. de sources de revenus publics de secteurs non forestiers).
Financement externe	Dépenses publiques financées grâce à des allocations et prêts de donateurs, d'organisations non gouvernementales, d'organismes internationaux pour le financement et d'organisations internationales lorsque ces fonds sont canalisés à travers des institutions nationales publiques.

### 17.2 Données nationales

#### 17.2.1 Sources des données

Références des sources d'information	Qualité (E/M/F)	Variable(s)	Année(s)	Commentaires supplémentaires
Document intitulé « Cadre politique, légal et institutionnel du secteur forestier, information de base », J.L. Blanchez, mai 2008	M	-Revenus forestiers -Dépenses publiques	2008	C'est un document élaboré par J. L. Blanchez avec le concours de la Direction des Forêts et de la Direction de la Promotion et de la Transformation du Bois du Ministère des Forêts et de la Faune. Ce document a été publié en mai 2008, donne des informations essentielles du secteur forestier du Cameroun pour ce qui est notamment des aspects de politique, économie, législation, institution, formation, recherche, recettes et financement. Il est sur le site web à l'adresse Internet suivante :



				<a href="http://www.fao.org/forestry/media/14177/0/5/">http://www.fao.org/forestry/media/14177/0/5/</a>
Audit économique et financier du secteur forestier au Cameroun, Rapport Final, Septembre 2006	E	Recettes fiscales	2006	Il s'agit d'un document d'audit économique et financier du secteur forestier au Cameroun. C'est une étude commise des soins du Ministère de l'Economie et des Finances, réalisée en 2006 par A. Karsenty (Coordonateur), J-M Roda, A. Milol, E. Fochivé, avec le concours de l'Institut National des Statistiques du Cameroun.

### 17.2.2 Classement et définitions

Classe nationale	Définition
Revenus forestiers	Ce sont des recettes fiscales (les produits de ventes aux enchères et autres pénalités comprises) du secteur forestier constituant le total des revenus forestiers par catégories suivantes : -Redevances forestières ; -Taxes d'abattage ; -Taxes à l'exportation -Ventes aux enchères et autres pénalités.
Dépenses publiques	Elles désignent toutes les contributions de l'état pour soutenir les activités du secteur forestier.

### 17.2.3 Données de base

L'exploitation du document J.L. Blanchez révèle les informations présentées sous forme de tableau ainsi qu'il suit :

Désignation	2004 (milliard FCFA)	2005 (milliard FCFA)	2006 (milliard FCFA)	2007 (milliard FCFA)
Revenus forestiers	27			
Dépenses publiques		8	9	10

Le document d'audit économique et financier du secteur forestier au Cameroun donne sous forme de Tableau intitulé « Fiscalité forestière recouvrée depuis 1991/92 », les statistiques suivantes :

N°	Année budgétaire	Montants en milliards F CFA
1	91/92	7.360
2	92/93	8.149
3	93/94	10.829
4	94/95	14.188
5	95/96	22.590
6	96/97	31.897
7	97/98	43.788
8	98/99	37.653
9	99/00	24.332
10	00/01	21.356

11	01/02	27.005
12	Fin 02+2003	28.156
13	2004	27.714
14	2005	24.736

### 17.3 Analyse et traitement des données nationales

#### 17.3.1 Calibrage

Le calibrage n'est pas nécessaire.

#### 17.3.2 Estimation et prévision

L'estimation n'est pas opportune.

#### 17.3.3 Reclassement dans les catégories de FRA 2010

En conséquence de ce qui précède, le reclassement n'est pas nécessaire.

### 17.4 Données à insérer dans le tableau T17

Tableau 17a – Recettes forestières

Catégories de FRA	Recettes (1000 en monnaie nationale)	
	2000	2005
Recettes forestières	24 332 000	24 736 000

Tableau 17b – Dépenses publiques dans le secteur forestier par source de financement

Catégories de FRA	Financement interne (1000 en monnaie nationale)		Financement externe (1000 en monnaie nationale)		Total (1000 en monnaie nationale)	
	2000	2005	2000	2005	2000	2005
Dépenses opérationnelles	DI	DI	DI	DI	DI	DI
Paiements de transferts	DI	DI	DI	DI	DI	DI
<b>Total dépenses publiques</b>	DI	8 000 000	DI	DI	DI	DI
Si les paiements de transferts sont destinés à la gestion et la conservation des forêts, indiquer pour quels objectifs spécifiques ils ont été effectués - Cocher toutes les cases applicables.	x	Reboisement				
	X	Boisement				
	X	Inventaire forestier et/ou plan d'aménagement				
	X	Conservation de la biodiversité de la forêt				
	X	Protection du sol et de l'eau				
	X	Amélioration des peuplements forestiers				
	x	Établissement ou préservation des aires protégées				
	x	Autre, indiquer ci-dessous				
		Une part du financement est aussi orientée vers la transformation, la valorisation et la promotion des produits forestiers.				

### 17.5 Commentaires au tableau T17

Variable / catégorie	Commentaires sur les données, les définitions, etc.	Commentaires sur les tendances indiquées
Recettes forestières	RAS	RAS
Dépenses opérationnelles	RAS	RAS
Paiements de transferts	RAS	RAS

#### Autres commentaires généraux au tableau

L'indisponibilité des toutes les données nécessaires ne peut pas permettre des commentaires aussi bien des données elles même, que de leurs tendances respectives.+